

Titre : Feuille territoriale pour le développement de l'agriculture guyanaise

Date : 25/04/2023

Maitre d'œuvre : AGRIPPLUS

Mots clés : Stratégie / Plan action / Souveraineté alimentaire / Guyane

Contexte

Cette feuille de route territoriale de l'agriculture guyanaise à horizon 2030, a pour objet de répondre à 3 exercices distincts : le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA) lancé au niveau national par le ministre Marc FESNEAU, le plan d'autonomie alimentaire qui est un engagement souhaité pour les DROM et le plan de développement de l'agriculture guyanaise qui fait suite aux crises majeures connues sur ce territoire. Ce plan d'action opérationnel à court, moyen et long terme permet d'identifier des solutions collectives pour guider les choix et la priorisation des moyens au profit du développement de l'agriculture guyanaise sur les 8 prochaines années.

Méthodologie

Le Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA), dans sa formation plénière, est l'outil idoine pour favoriser l'émergence de cette feuille de route consensuelle et concertée. Les différentes parties prenantes du monde agricole local étaient présentes (168 participants) : à l'issue de la présentation d'un état des lieux de l'autonomie alimentaire dans le département, les participants ont adopté le principe d'une consultation élargie s'articulant autour de 5 thématiques : Accès aux aides / financement ; Foncier / aménagement des périmètres agricoles ; Installation / transmission ; Mise en conformité et contrôles (importations illégales) / biosécurité ; Compétitivité de l'agriculture guyanaise et insertion dans les marchés ; Insertion sociale / Santé / Sécurité / Mal-être agricole

Résultats

Priorité 1 : produire - Augmenter la production pour atteindre la souveraineté alimentaire en 2030 via un investissement financier de 176,77 millions euros sur 8 ans (22.09 M€ / ans) hors Petite agriculture. Créer des zones agricoles sanctuarisées (1 500 - 2 000 hectares) pour installer de Jeunes Agriculteurs avec des objectifs de production contractualisés.

Priorité 2 : circuler et préserver - Réfection et entretien des pistes tout en préservant et développant l'accès au foncier en garantissant le fonctionnement de la SAFER par une dotation annuelle

Priorité 3 : renforcer l'accompagnement administratif, technique et social - Doter en moyen humains la Chambre. Renforcer les OPA et les agriculteurs pour l'accompagnement administratif en s'appuyant sur le centre de gestion et d'économie rurale. Faciliter l'accès à la main-d'œuvre via des groupements d'employeurs ou/et visa de travail temporaire agricole

Priorité 4 : sécuriser. - Créer un revenu équivalent à un Revenu Universel de 1 800 € pour les jeunes agriculteurs sur 8 ans. Faciliter l'insertion des jeunes diplômés et l'accès à un fonds de garantie pour le préfinancement des petites et moyennes exploitations

Priorité 5 : adapter. - Adapter le POSEI aux réalités du terrain pour atteindre la souveraineté alimentaire : doubler le POSEI. (Effet secondaire attendu : une incitation à structurer et à produire plus) tout en accompagnant les dispositifs de soutien au fonctionnement/rôle des structures collectives. Favoriser la coopération régionale avec un hub céréalier

Priorité 6 : professionnaliser - Créer un statut spécifique Petite Agriculture « micro-agriculteur » avec l'accompagnement administratif, technique et social dédié (Des aides POSEI dédiées à hauteur 6 million d'euros). Parmi les 4000 petites exploitations, un potentiel de 10% à même d'être professionnalisés fait consensus. A court terme, créer un comité local POSEI Petite Agriculture.

Priorité 7 : communiquer - Diffuser une information agricole accessible, didactique / Communiquer auprès du grand public pour encourager la consommation

Cayenne, le 25
avril 2023

Le Directeur de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt de la Guyane



Patrice PONCET

LA FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE *de l'agriculture guyanaise.*



LA FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE DE L'AGRICULTURE GUYANAISE VALANT PLAN DE SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Avril 2023

Concertation des parties prenantes de l'agriculture de la Guyane.

CONCERTATION DES PARTIES PRENANTES DE L'AGRICULTURE DE LA GUYANE

SOMMAIRE

- Remerciements.	Page 04
- Le contexte national.	Page 05
- Le contexte ultramarin.	Page 05
- Le contexte local.	Page 06
- L'organisation de la concertation.	Page 09
- Introduction.	Page 11
- Les visages de l'agriculture guyanaise.	Page 12
- L'état des lieux de la souveraineté alimentaire / Taux de couverture actuels.	Page 16
- Vers la souveraineté alimentaire : 7 priorités.	Page 23
- 20 sous-priorités.	Page 25
- Les leviers d'action par thématique.	Page 30
- ANNEXE 1	
- Projets de systèmes de production agroforestiers et des systèmes d'élevages agroécologiques et climato-intelligents.	Page 39
- ANNEXE 2	
- Les synthèses des travaux des ateliers thématiques.	Page 45

REMERCIEMENTS

Cette feuille de route a été rédigée avec la collaboration de l'ensemble des parties prenantes de l'agriculture guyanaise. Nous voulons particulièrement remercier pour leur implication, leurs contributions fructueuses aux échanges :

Patrick LABRANCHE, président d'INTERVIG, l'interprofession des élevages et produits animaux de Guyane et son équipe ; Gilles SANCHEZ, président de l'interprofession végétale et son équipe ; les syndicats agricoles, en particulier, Chantal BERTHELOT pour le GRAGE et le Syndicat des Jeunes Agriculteurs de Guyane dont Johnny YANG, le président, et son équipe ; les représentants de l'EPFAG, de la SAFER de Guyane ; les représentants des associations de producteurs , Didier DEXANT, Juliette VACOGNE d'Amasseguy , Jean-Richard AUGUSTIN du GDA de MANA, les représentants de Bel Nati, Adrien MIGUEL de l'ADADS, Ruben ATENSO du GDA de Saint-Laurent du Maroni, Léo SIPESTEIN de l'APOGU, les représentants du GDA d'APATOU, Laurietta CAROLINA et Jean JEAN-ELIE, les représentants de AQUIPAG ; Jean-Philippe LEBEAU du GEROPAG, les représentants de l'ARS, de l'ASP, de la Mission Foncier, les représentants de l'enseignement agricole : l'EPLFPA de Matiti, Daniel LE COUVIOUR et ses équipes, les représentants des MFR ; les EPCI, en particulier l'AGGLO, Werley GROMAT, et la CCDS, Pierre-Richard AUGUSTIN et Yves VANG ; les chercheurs du CIRAD, Emmanuel TILLARD et Raphaël MARICHAL, Jules BASSINET et Paul GUILLOU de l'ADEME, le directeur de Yana Wassäï, Dave DRELIN, le directeur de la SOLAM, Laurent MIRABEL, la directrice de Délices de Guyane, Amalia BOULANGER, Céline REGIS, maire d'Iracoubo et agricultrice, les agriculteurs et agricultrices présents. Les services de la Caisse d'Allocations Familiales de la Guyane, particulièrement sa directrice, Anne CINNA-PIERRE-CHARLES et son équipe. Les services de la MSA en Guyane, particulièrement, la directrice de la MSA, Ana LASHERAS OSTA et Odette NGUYEN VAN NAÏ.

LES ORGANISATEURS :

Les services de l'état en Guyane et particulièrement, Patrice PONCET, le Directeur de l'Environnement, de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt et ses équipes dont Marie BERNAZEAU, Annie TANASI, Agnès LATOUCHE, Jean-Christophe LAMBERT, Nicolas MONTANBAUX, Patrice BRIAND, Philippe JACOLOT, François-Xavier DE LAFOYE et Christian MOREL. Roger ARON, 7^{ème} vice-président de la Collectivité Territoriale de Guyane en charge de l'agriculture, de la pêche et de l'évolution statutaire, et les membres de la cellule agricole de la CTG, Jeremy LECAILLE et Florian PERIACARPIN. Albert SIONG, le président de la Chambre d'agriculture de la Guyane, Jean-Yves TARCY, le premier vice-président, Diana JOJE-PANSA, vice-présidente, et les services de la Chambre dont particulièrement Thierry BASSO, chef du service Entreprise et Productions végétales et Olivier LETELLIER, chef du service Élevage et Systèmes d'informations.

LE CONTEXTE NATIONAL :

Le 7 décembre 2022, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Marc FESNEAU, a lancé la concertation sur le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles (*PLOA*) faisant suite aux annonces du Président de la République, le 9 septembre dernier, lors du salon Terres de Jim. Emmanuel MACRON, venu à la rencontre des agriculteurs, rappelant alors le défi majeur de la souveraineté alimentaire pour lequel la Nation doit se tenir aux côtés du monde agricole, a fixé les axes de la future loi d'orientation et avenir agricole en 2023 : l'orientation et la formation, la transmission, l'installation des jeunes agriculteurs, la transition et l'adaptation au climat.

Cette concertation a pour objectifs de recueillir les propositions des représentants du monde agricole, des filières, de l'enseignement, de l'orientation et de la formation continue, ainsi que des représentants de l'enseignement agricole, des acteurs de l'installation et du monde associatif, organisés en groupes de travail régionaux. Les rapports de synthèse et de propositions issus de ces travaux alimenteront la rédaction d'un pacte et d'une loi d'orientation et d'avenir pour l'agriculture qui déterminera le cap à suivre et les outils opérationnels à déployer.

La remontée des propositions de terrain est prévue pour la fin avril 2023.

LE CONTEXTE ULTRAMARIN :

Depuis 2019, plusieurs démarches ont été engagées sous l'impulsion du gouvernement : - la transformation agricole des outre-mer : en Guyane, dans la continuité des Assises de l'Agriculture organisée par la CTG en novembre 2020, le **comité local de transformation agricole (CTA)**, associant pouvoirs publics, CAG, interprofessions, organisations de producteurs et chercheurs, a, entre décembre 2020 et septembre 2021, défini les objectifs quantitatifs et qualitatifs pour atteindre la souveraineté alimentaire pour 2030 et les moyens nécessaires pour les atteindre. La synthèse des travaux, qui porte les ambitions agricoles de la Guyane, a été remontée par le Préfet en octobre 2021 au comité national de transformation agricole des Outre-mer. - le 31 août 2022, la Première ministre a présenté la liste des 60 politiques prioritaires du gouvernement (*PPG*), parmi lesquelles figure le chantier « **plan d'autonomie alimentaire des territoires ultramarins** ». Dans ce cadre, chaque département d'outre-mer est invité à travailler sur l'établissement d'une **feuille de route territoriale opérationnelle**, avec des cibles et indicateurs partagés, permettant d'identifier les outils à activer par chaque partie prenante. Cette feuille de route valorisera la stratégie locale de transformation agricole établie en 2021 par le CTA. Elle devra identifier les principaux leviers au développement pour atteindre les cibles d'autonomie mais aussi les freins et principaux facteurs limitants : foncier, intrants, phytosanitaires, coûts de production et de transport, accompagnements technique, administratif, financier, prix des denrées alimentaires en moyenne 40 % plus chère que dans l'Hexagone alors que les ménages ont des revenus plus modestes.

Ce travail axé sur la souveraineté alimentaire est engagé dans le cadre d'un processus de réflexion collective et de confiance avec tous les acteurs du monde agricole et de l'agro-transformation, de la Chambre d'agriculture de la Guyane, des interprofessions, des organisations syndicales, des organisations de producteurs, des associations, des établissements de formation, du monde de la recherche et des collectivités... **pour construire une politique agricole au plus près des réalités locales.**

LE CONTEXTE LOCAL :

Cette concertation nationale se décline de manière spécifique pour la Guyane, en réponse à un contexte local singulier. Pour en prendre la mesure, il est nécessaire de revenir aux Assises de l'agriculture, qu'organisait, fin 2020, la CTG, Collectivité Territoriale de Guyane.

À l'issue des Assises de décembre 2020, l'agriculture guyanaise semblait à l'orée de bénéficier d'un contexte particulièrement favorable pour accélérer son développement et prendre le tournant tant espéré vers l'atteinte des objectifs de souveraineté alimentaire à l'horizon 2030. Tous les acteurs, institutionnels, représentants d'organisations professionnelles agricoles (OPA), techniciens, chercheurs et agriculteurs s'accordaient sur ce constat. Différents dispositifs et plans venaient se combiner pour créer ce cadre favorable à la levée des freins, structurels et conjoncturels, qui handicapent, et neutralisent dans certains cas, les efforts des acteurs de terrain. C'était d'abord le Plan de relance, doté de 80 millions pour l'agriculture ultramarine. Ensuite, la mise en place du Comité de transformation agricole des Outre-Mer installé en novembre 2020 devait faciliter l'atteinte des objectifs de souveraineté alimentaire dans le délai souhaité, et ciblait l'identification et la levée des freins au développement. Enfin, des enveloppes exceptionnelles FEADER pour 2021 et 2022 devaient soutenir l'embellie, tant souhaitée par tous. La loi EGALIM créait également un contexte favorable, notamment, en privilégiant une production locale labellisée dans les marchés de la restauration collective.

Entre les conséquences de la crise du Covid-19 et celles de la guerre en Ukraine, l'agriculture guyanaise n'a pas su ou n'a pas pu saisir ces opportunités financières et stratégiques. Pire, ces crises ont mis en valeur les déficits structurels, anciens et identifiés, de l'agriculture locale.

Ces difficultés sont de plusieurs ordres et concernent différents champs de l'activité agricole : de l'installation des agriculteurs à la commercialisation de la production, en passant par l'accès au foncier (*foncier agricole qui se raréfie, mitage des terres agricoles, une SAFER créée mais qui ne fonctionne pas depuis plus d'un an, un accès au foncier synonyme de parcours du combattant pour les agriculteurs, tous profils confondus*), les procédures environnementales, nécessaires mais vécues comme une contrainte pour les agriculteurs tant elles sont coûteuses, et difficiles à concilier avec les objectifs de développement de la production. C'est aussi l'accès aux aides européennes (*communication difficile avec les administrations, éligibilité compliquée aux critères fixés, délais administratifs d'instruction très longs et qui ne sont pas en lien avec la chronologie des projets ...*) qui ne concernent que, peu ou prou, 800 agriculteurs sur les près de 6000 recensés en 2020 ; le financement de l'activité (aides européennes, défiscalisation, un financement difficile par les opérateurs bancaires, malgré le volontarisme du Crédit Agricole), la commercialisation de la production avec toutes ses composantes (*labellisation*

de la production locale, capacité à contractualiser et respecter les volumes convenus, maîtrise des coûts de production, ...), le développement de la petite agriculture dont le potentiel, particulièrement dans l'ouest guyanais, représente un réservoir de production agricole dont le territoire ne peut se passer. De même, pour encourager et favoriser les activités d'agro-transformation, les agriculteurs et les OPA ont besoin d'un accompagnement technique fiable et pérenne. Le GERHOPAG (*Groupement d'Employeurs pour le Renforcement Humain des Organisations Professionnelles Agricoles de Guyane*) a du mal à sécuriser pleinement son financement, même si des solutions récentes ont été trouvées. C'est un organe essentiel dans le paysage agricole guyanais puisqu'il met à portée de mains des OPA des techniciens agricoles à même d'accompagner le développement des structures et de leurs adhérents. La structuration des filières s'améliore même si le chemin reste encore long, INTERVIG et IFIVEG, ont établi les plans de filières leur permettant d'atteindre les objectifs de souveraineté alimentaire en 2030. Ces plans ambitieux et chiffrés s'appuient sur la mobilisation de moyens financiers dédiés et un accompagnement technique et administratif adéquat.

L'antenne Guyane du CTIFL, porté par IVIFEG et le CTIFL France, est d'ailleurs sur le point de voir le jour. Les acteurs s'acharnent à trouver des solutions aux problématiques structurelles auxquelles ils sont confrontés.

Cependant, les difficultés conjoncturelles comme les crises évoquées plus haut entraînent des conséquences dramatiques sur les agriculteurs et l'activité agricole. Le suicide de deux agriculteurs en novembre 2022 vient le rappeler douloureusement. Les fortes pluies de la fin d'année 2021 et de l'année 2022 qui a battu des records de précipitations, ont laminé les terrains agricoles et détruit les pistes, partout sur le territoire. La récurrence des attaques de félin sur les élevages démoralise les producteurs. La production d'oeufs, filière d'excellence s'il en est, subit la présence de salmonelles, les abattages prophylactiques se multiplient, limitant les capacités des producteurs et conduisant à une pénurie d'oeufs locaux. Les coûts exorbitants des aliments importés destinés aux élevages posent cruellement la question d'une production locale et/ou importée depuis les pays voisins. La filière agrume est sous la menace de la maladie HLB qui, à l'échelle mondiale, provoquent des ravages sur des exploitations, jusque-là productives. Un appel d'offre a été lancé courant 2022 pour créer une filière de production de plants sains. Malheureusement, cette action est restée sans réponse. Les services de l'état et les acteurs de terrain ont donc décidé de la relancer en chargeant IFIVEG (l'interprofession du végétal) d'accompagner les producteurs intéressés à rédiger leur réponse.

C'est un cas d'école des difficultés de l'agriculture locale. Nombre d'actions sont initiées mais elles n'arrivent pas à leur terme et/ou les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions qui ont conduit à leur genèse, du fait de la combinaison des handicaps structurels et conjoncturels, cités ci-dessus.

L'enseignement agricole n'est pas en reste puisque malgré le taux de réussite satisfaisant qu'il présente chaque année, les diplômés se fondent dans la masse des actifs du territoire mais ne travaillent pas dans le secteur agricole.

Une génération d'agriculteurs arrive à la retraite prochainement posant la question prégnante de la continuité de l'activité. Question à laquelle le territoire ne sait pas encore répondre.

Lors du conseil d'administration de l'ODEADOM, le 25 novembre dernier, les ministres des Outremer et de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire ont annoncé la mise en oeuvre prochaine d'un plan de développement pour l'agriculture guyanaise, répondant à la demande des représentants du territoire.

Le Président Emmanuel MACRON a rencontré les représentants de l'agriculture guyanaise réunis à l'Élysée, en amont de la 59ème édition du salon International de l'Agriculture, le 24 février dernier. Le Président de la République a réitéré son engagement auprès de l'agriculture guyanaise en rappelant le triple objectif de la concertation de toutes les parties-prenantes de l'agriculture locale : la PLOA, le plan d'autonomie alimentaire et le plan de développement de l'agriculture guyanaise. Le Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole (COSDA), dans sa formation plénière, est l'outil

idone pour favoriser l'émergence de cette feuille de route consensuelle qui doit être conçue comme **un plan d'actions opérationnel**

à court, moyen et long terme, identifiant des solutions collectives pour guider les choix et la priorisation des moyens

au profit du développement de l'agriculture guyanaise. Compte tenu du prochain comité intermi-

nistériel à l'outre-mer (CIOM) programmé mi-mai 2023, ce plan d'actions pour soutenir et dynamiser

l'agriculture guyanaise doit être finalisé et remonté au niveau national au plus tard **mi-avril 2023**

avant les arbitrages rendus par les ministères dans la perspective d'attribution de concours

nationaux du CIOM.



L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION :

Le 9 mars dernier, le préfet de Guyane, Thierry QUEFFELEC, et Roger ARON, 7^{ème} vice-président de la Collectivité Territoriale de Guyane présidaient le COSDA (*Comité d'Orientation Stratégique et de Développement Agricole*) plénier visant à lancer la concertation sur le territoire. Les différentes parties prenantes du monde agricole local étaient présentes : la Chambre d'agriculture, co-organisatrice de la concertation avec les services de l'état et la CTG, les organisations professionnelles agricoles, les agriculteurs.

À l'issue de la présentation d'un état des lieux de l'autonomie alimentaire dans le département, et des différentes démarches engagées à ce jour pour atteindre cet objectif, les participants ont adopté le principe d'une consultation élargie s'articulant autour de 5 thématiques.

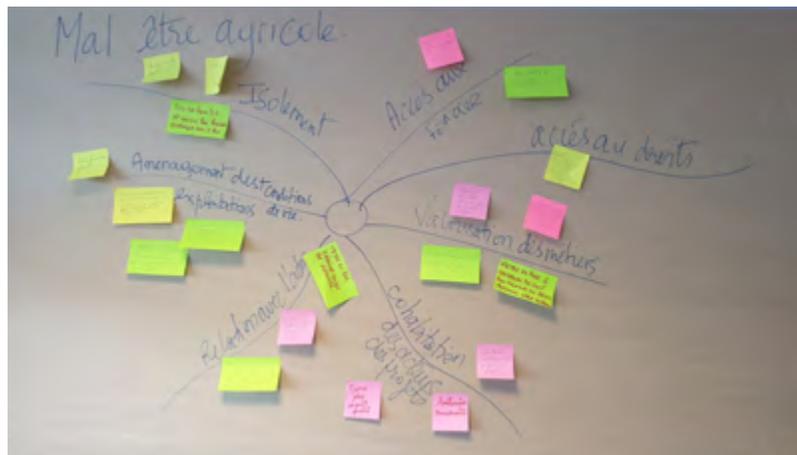
- **Thème 1** : « Accès aux aides / financement »,
- **Thème 2** : « Foncier / aménagement des périmètres agricoles / Installation / transmission »,
- **Thème 3** : « Mise en conformité et contrôles (*importations illégales*) / biosécurité »,
- **Thème 4** : « Compétitivité de l'agriculture guyanaise et insertion dans les marchés », ce thème est réparti en 4 sous-thèmes :
 - 4-1 Accompagnement technique et administratif / formation / innovation / adaptation au changement climatique / Assurances,
 - 4-2 Coûts de production, mise en marché, structuration / mutualisation des moyens,
 - 4-3 Petites agricultures,
 - 4-4 Agro-transformation, IAA,
- **Thème 5** « Insertion sociale / Santé / Sécurité / Mal-être agricole ».

Ces thématiques sont déclinées en 8 ateliers :

- **Atelier 1** : Accès aux aides / financement.
- **Atelier 2** : Foncier / aménagement des périmètres agricoles / Installation / transmission.
- **Atelier 3** : Mise en conformité et contrôles (*importations illégales*) / biosécurité.
- **Atelier 4** : Accompagnement technique et administratif / formation / innovation / adaptation au changement climatique / Assurances.
- **Atelier 5** : Coûts de production, mise en marché, structuration / mutualisation des moyens.
- **Atelier 6** : Petites agricultures.
- **Atelier 7** : Agro-transformation, IAA.
- **Atelier 8** : Insertion sociale / Santé / Sécurité / Mal-être agricole.

Les ateliers se sont déroulés du mardi 21 mars au mercredi 30 mars, sur l'île de Cayenne et à Mana, commune de l'ouest guyanais. Ils ont réuni 168 participants dans un contexte marqué par les journées de grève contre la réforme des retraites (*ateliers 3 et 8*).

Des travaux supplémentaires ont été mis en oeuvre les 30 mars et 3 avril afin de recueillir les propositions des élèves de l'enseignement agricole, en dehors des groupes de travail des professionnels.
Les synthèses des travaux des ateliers sont jointes en annexe 2.



INTRODUCTION.

La Guyane est un territoire à part parmi les départements et régions d'outremer. Seul territoire ultramarin continental, il est aussi une enclave française et européenne en Amérique du Sud. Par sa superficie, il est le seul département à la dimension d'un pays européen. Couvert par la forêt amazonienne sur 8 millions d'hectares, il représente un équilibre à trouver entre un nécessaire développement économique visant à satisfaire une démographie en croissance constante et la protection de cette formidable biodiversité, à l'heure de la transition climatique. Ces spécificités, nombreuses, façonnent le territoire et sont autant de défis à relever lorsque l'on évoque le développement agricole.

Si la Guyane est le seul département ultramarin dont la surface agricole utile et le nombre d'exploitations créées augmentent, elle cumule des handicaps structurels issus de ses spécificités.

Son immensité fait du maillage du territoire un défi coûteux en moyens humains et financiers. La Chambre d'agriculture avec un effectif de 25 personnes (*administratifs et techniciens inclus*) pour l'ensemble du département, ne peut assurer pleinement ses missions de chambre consulaire.

Sa forêt et sa biodiversité sont remarquables. Leur préservation fait l'unanimité au sein du monde agricole, mais reste une véritable gageure quand chaque hectare de surface agricole utile est prélevé sur la forêt.

Sa situation géographique en Amérique du Sud, ses frontières terrestres poreuses, en font un point d'entrée pour les produits illégaux en provenance du Brésil et du Suriname, qu'ils soient de nature agricole, phytosanitaire ou vétérinaire.

Les caractéristiques de sa population, fortement marquées par l'histoire de la région, permettent d'appréhender l'un des freins les plus prégnants du développement de la petite agriculture dans l'ouest guyanais. Des personnes pratiquant une agriculture productive depuis plus de 10 ans, incluses dans les réseaux d'accompagnement d'OPA reconnues, n'ont accès qu'à des titres de séjours d'un an. C'est insuffisant pour espérer accéder au foncier et s'engager dans la voie de la professionnalisation. Pourtant, cette petite agriculture est un pilier de la production agricole du département.

Le PIB de la région est le plus faible des DROM à 9 000 €/habitant. Le taux de chômage est très élevé : en 2020, 4 guyanais de 15 à 64 ans sur 10 étaient en emploi. Près de 24 200 jeunes ne sont ni en emploi ni en formation, soit 53% des 18 à 29 ans, ce pourcentage montant à 82% dans l'ouest guyanais. Le revenu des habitants équivaut à 50 % de celui des habitants de France hexagonale ; le rapport va de 1 à 14 entre les plus riches et les plus pauvres (*de 1 à 7 aux Antilles*). Le taux de pauvreté s'élevait à 53% de la population en 2017. Ainsi, le pouvoir d'achat est souvent très faible.

Cela exige une production locale capable de maîtriser ses coûts de production, et de produire à prix raisonnable.

Si l'un des enjeux forts de la production agricole guyanaise réside dans sa capacité à pouvoir répondre aux besoins alimentaires des populations à la fois sur la quantité (*de protéines nécessaires à un bon équilibre alimentaire*), sur le prix (*raisonnable et adapté au pouvoir d'achat*), mais aussi sur la qualité, sa capacité à fournir aux guyanais une alimentation durable est un enjeu majeur. Produire autrement, faire évoluer le modèle agricole guyanais vers un modèle résilient et innovant, à faible impact, tels sont les enjeux et les défis qui fondent l'esprit de cette feuille de route territoriale de l'agriculture guyanaise.

1 - LES VISAGES DE L'AGRICULTURE GUYANAISE (DONNÉES RA 2020) :

DES EXPLOITATIONS PLUS NOMBREUSES ET PLUS GRANDES :

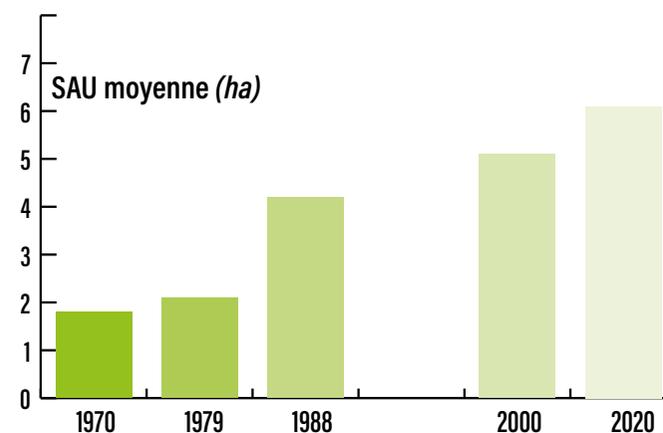
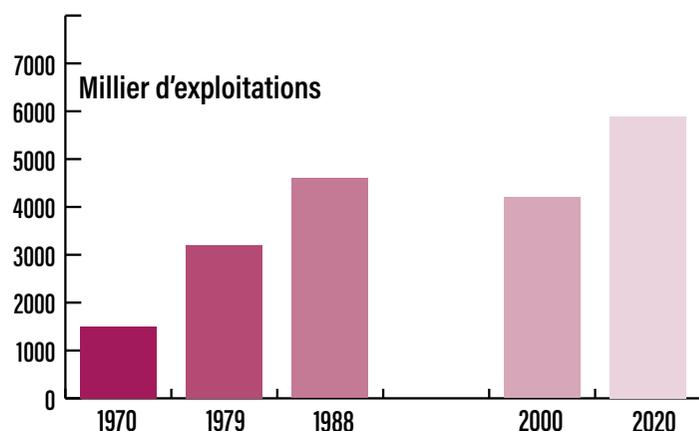
En 2020, La Guyane est le seul DOM à connaître une augmentation du nombre de ses exploitations agricoles, de la Superficie agricole utilisée (SAU) totale mise en valeur, de la SAU moyenne par exploitation.

La SAU du territoire s'élève à 36 400 d'hectares, en forte croissance (+ 45 %), alors que le nombre d'exploitations progresse de seulement + 3 %. De ce fait, les exploitations s'agrandissent. En 2020, elles exploitent en moyenne 5,9 hectares dans notre région, soit 1,6 hectare de plus qu'en 2010 (*graphique 1*). En 2020, l'agriculture assure un emploi permanent à 17 677 personnes, soit l'équivalent de 12 758 emplois temps plein (ETP).

Entre 2010 et 2020, la hausse de la SAU moyenne est plus marquée pour les éleveurs (20 hectares de plus, soit + 87 %) que pour les exploitations spécialisées en productions végétales (+ 67 %). A l'inverse, les exploitations de l'agriculture vivrière des abattis, connaissent une baisse de la surface moyenne exploitée.

Toutefois, cette augmentation de la SAU en 10 ans ne doit pas occulter le mitage des terres agricoles, ni le phénomène des parcelles attribuées, mais non exploitées. Avec une Surface Agricole Totale de 80 000 ha, près de 45 000 hectares de terres agricoles attribuées sont donc non cultivées (*une progression de 77% par rapport à 2010*), c'est-à-dire, non encore mises en valeur, terres incultes, non valorisables (*fortes pentes, zones humides, ripisylves*) ou soumises à des mutations.

Près de 6 ha de superficie moyenne par exploitation Evolution du nombre d'exploitation de la SAU moyenne



Champ : Guyane, hors structures gérants des packages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (*résultats provisoires 2020*).

UN PAYSAGE AGRICOLE RÉGIONAL TRÈS DIVERSIFIÉ :

La structure économique des exploitations reflète les deux visages de l'agriculture en Guyane :

- Une agriculture familiale et vivrière constituée de micro et petites exploitations majoritaires (93 % des exploitations), principalement localisées dans l'Ouest de la Guyane.

- Une agriculture professionnelle : une entreprise sur 20 est une moyenne ou grande exploitation, située sur la bande littorale.

Les micro-exploitations (*moins de 25 000 euros de PBS*) dominent toujours le paysage agricole et représentent près de trois exploitations sur quatre. En ajoutant les petites exploitations, l'ensemble représente 93 % des exploitations régionales, soit plus de neuf sur dix (97 % en 2010). Les moyennes et grandes exploitations représentent respectivement 4,7 % et 2,3 % des exploitations.

Les micro-exploitations (*dégageant moins de 25 000 euros par an de Production Brute Standard- PBS*) cultivent en moyenne 2,4 ha, principalement en abattis. Ces micro-exploitations valorisent 30 % des surfaces agricoles en mobilisant 75 % de la force de travail des exploitations.

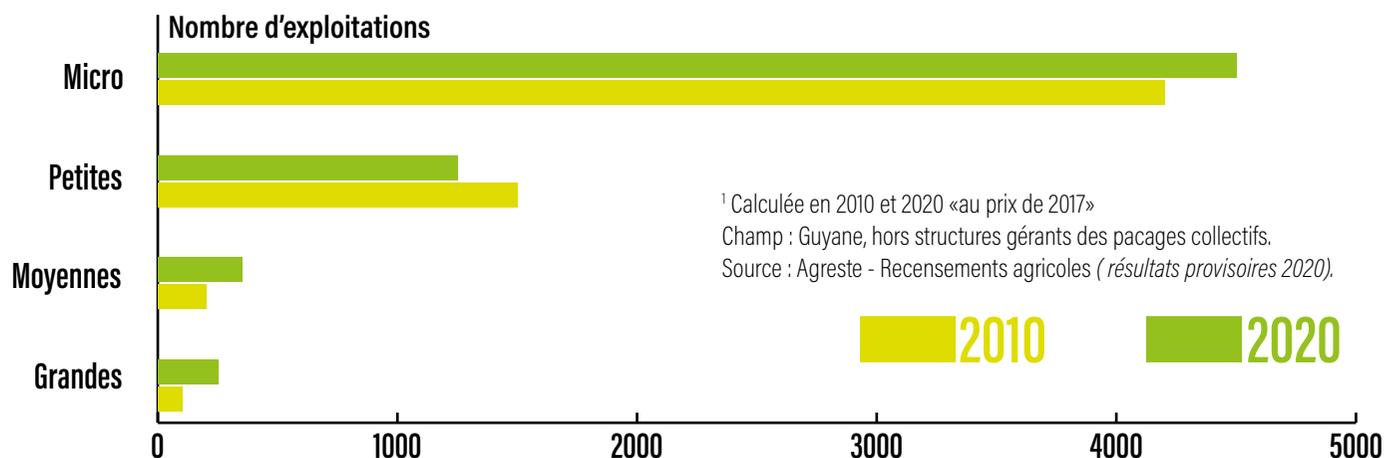
Les petites exploitations (*dégageant entre 25 000 et 100 000 euros par an de PBS*) cultivent en moyenne 6,9 hectares. Ces petites exploitations valorisent 23 % des surfaces agricoles tout en mobilisant 18,4 % du temps de travail des exploitations. Elles sont spécialisées en majorité (57 %) en cultures fruitières, et polyculture (30 %).

Les moyennes exploitations (*100 000 et 250 000 euros par an de PBS*) doublent presque leur effectif : 290 en 2020, 135 exploitations de plus en 10 ans. Elles cultivent en moyenne 30,1 hectares. Les moyennes exploitations valorisent un quart de la SAU et ne mobilisent que 4,2 % du temps de travail des exploitations. Elles sont spécialisées en majorité (78 %) dans les cultures fruitières et permanentes.

Les grandes exploitations (*plus de 250 000 euros par an de PBS*) triplent leur effectif, en dix ans. Elles cultivent en moyenne 59 hectares. Les grandes exploitations valorisent 23 % de la SAU et 2 % du temps de travail des exploitations. Elles sont constituées aux trois-quarts d'exploitations de cultures fruitières et l'élevage (6 %). **Pour rappel, la Guyane compte les plus grands élevages bovins d'Europe.**



Forte augmentation des moyennes et grandes entreprises Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



UNE AGRICULTURE AVEC UNE SPÉCIALISATION VÉGÉTALE MAJORITAIRE.

En 2020, 53 % des exploitations sont spécialisées en production végétale contre 46 % en 2010. A l'inverse, les exploitations d'élevage, diminuent du fait de la concentration de la filière.

Le travail des actifs dirigeants et familiaux constitue la force principale avec 66 % des ETP, contre 88 % en 2010. La participation de la main d'œuvre familiale permanente est plus importante : 31 % des ETP, soit près de 4 000 ETP, en augmentation de + 72 % en dix ans. Les actifs permanents non familiaux représentent une part importante désormais des ETP (21 %). Les trois-quarts des exploitations ont recours désormais à la main-d'œuvre saisonnière.

On dénombre **6 145 exploitants** ou co-exploitants agricoles, dont 17 % ont plus de 60 ans et 52 % sont des femmes. Dans le même temps, **les services de l'état ne dénombrent que 850 télé-déclarants quand les services de la MSA décomptent près de 1500 cotisants à l'Amexa. Le réservoir d'agriculteurs à accompagner vers la professionnalisation s'élève à près de 4 000.**

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.

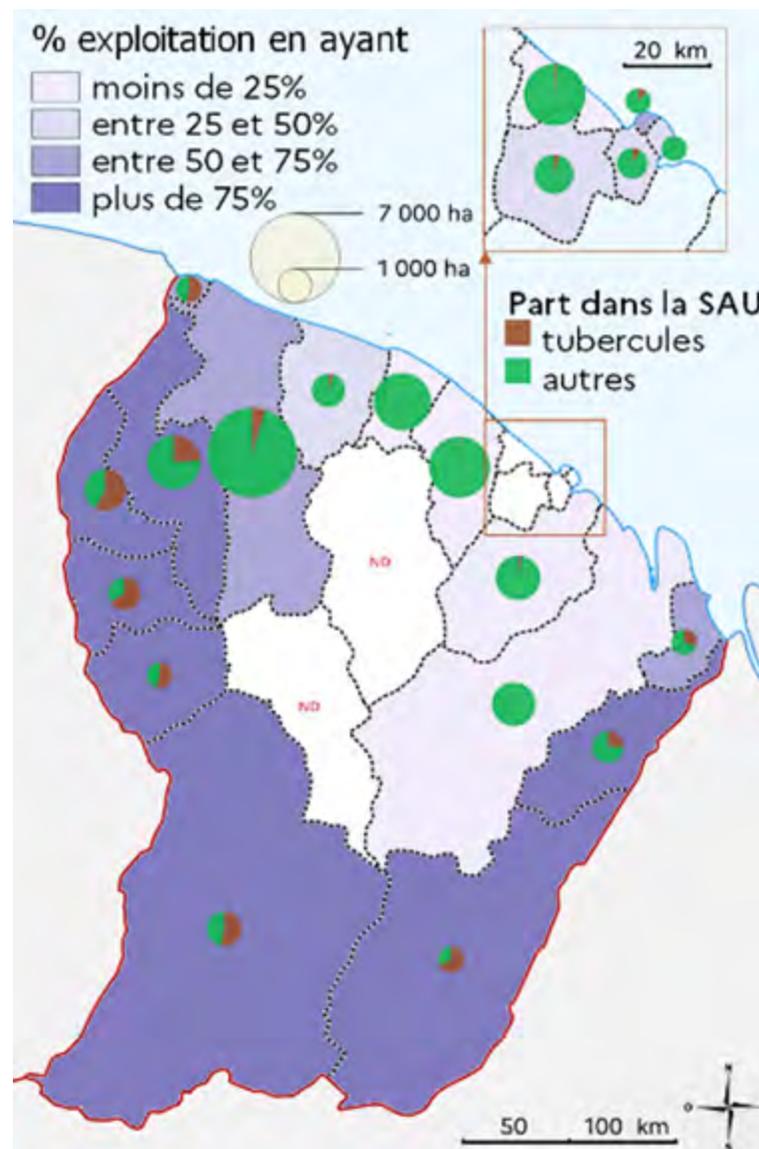
L'agriculture biologique représente **11% de la surface agricole utile de la Guyane**. Avec **98 exploitations (en bio ou en conversion)**, ce sont **3 690 hectares** (prairies, élevages bovins et bubalins) qui sont consacrés à l'agriculture biologique. La Guyane est le territoire d'Outremer présentant la plus grande part d'agriculture bio par rapport à sa surface agricole totale. On compte également **22 opérateurs spécialisés**, qu'ils soient transformateurs ou distributeurs.

LA PETITE AGRICULTURE

La SAU consacrée au Manioc s'élève à 3200 ha (RA2020). La production estimée de couac en 2022 (1,6 tonne de semoule de couac à l'hectare) est égale à 5 120 tonnes soit une consommation journalière moyenne de 50 grammes par habitant.

La production de manioc, et de son produit transformé le couac, est une activité agricole traditionnelle, située majoritairement dans la CCOG, et le long de l'Oyapock (près de 90 % des exploitations en cultivant). Ces exploitations cultivent en moyenne 0,9 hectares de tubercules.

La monoculture du manioc a été remplacée par une polyculture alliant le manioc, en culture principale, à celle des bananes, fruits et légumes, et de plantes aromatiques et condimentaires. Cette polyculture est basée sur les traditions coutumières des peuples autochtones (*bushinengue et amérindien*), et le savoir-faire des autres exploitants sur le bassin Sinnamary - Iracoubo. Cette production végétale est difficilement quantifiable même si elle est bien réelle.

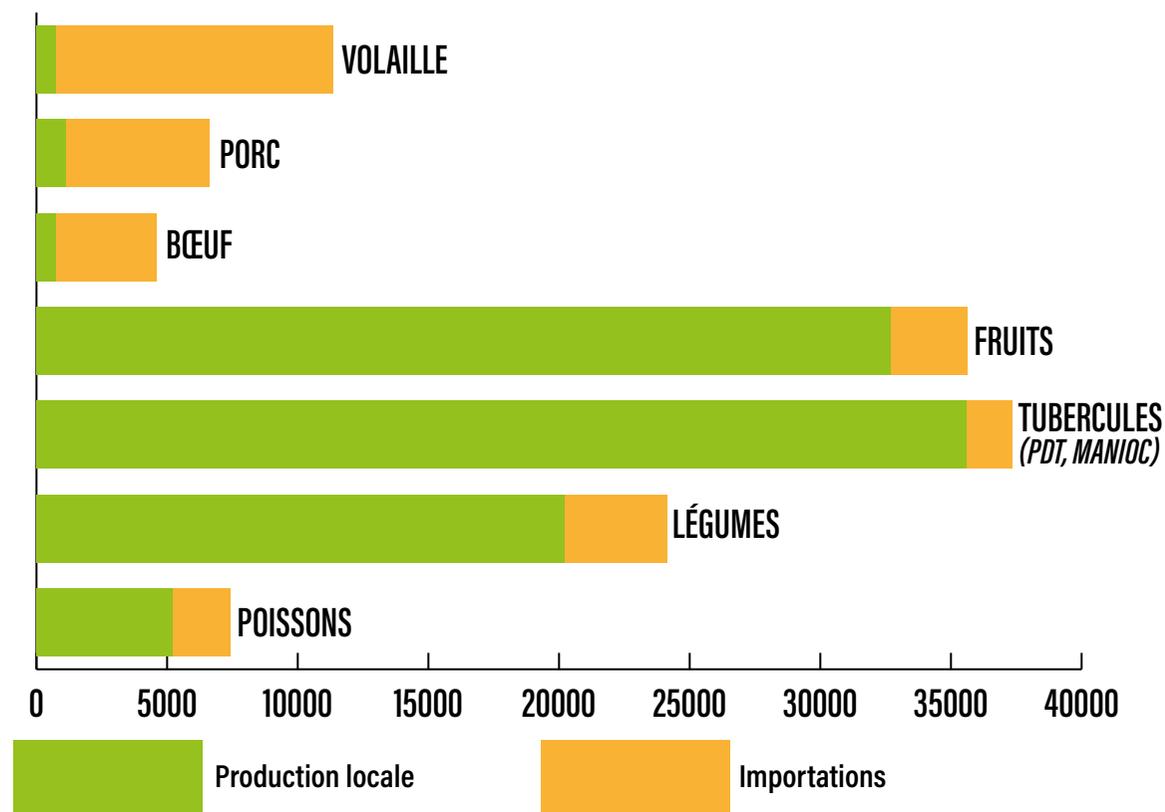


2- L'ÉTAT DES LIEUX DE LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE/ LES TAUX DE COUVERTURE ACTUELS (DONNÉES ADEME ET SISE)

Aperçu Général :

Une tendance positive et croissante des importations en valeur et volume durant les 20 dernières années.

Produit localement et importations



Volumes produits localement et importations- ADEME
« Impact de l'alimentation dans les DROM-Focus Guyane », Mai 2022.

Selon les travaux de l'ADEME, le taux de couverture réel de la production locale est de 38% ou autrement dit, le taux de dépendance de la Guyane aux importations est de 63%.

CONSOMMATION ALIMENTAIRE TOTALE	En tonnes
Totale denrées importées pour l'alimentation humaine	142 541
Autres importations (Alimentation animale, engrais, animaux)	18 079
Production locale	95 545
TOTAL	256 216
Taux de dépendance alimentaire aux importations	63 %

Les importations illégales :

La Guyane, située sur le continent sud-américain dispose de frontières terrestres avec ses voisins, le Suriname et le Brésil. Si elle n'importe officiellement que du riz, les importations illégales sont bien présentes sur le territoire et alimentent les marchés communaux.

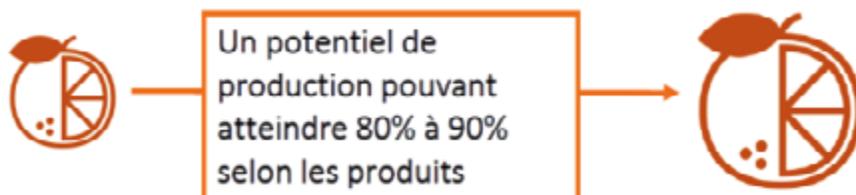
Volumes produits et importés- ADEME « Impact de l'alimentation dans les DROM-Focus Guyane », Mai 2022.

Les chiffres de la filière animale (Données Plan de filières INTERVIG) :

TAUX DE COUVERTURE	En 2020	En 2030
Volailles	4 %	8 %
Porcs	19 %	50 %
Bovins	25 %	50 %
Petits Ruminants	2,5 %	5 %

LES CHIFFRES DE LA FILIÈRE VÉGÉTALE (Données Plan de filières IFIVEG) :

POUR LES FILIÈRES AGRUMES



+ Une partie de la production pour l'export (50t en 2024 jusqu'à 150t en 2030)



+ Une partie de la production pour la transformation *création d'une usine en 2023 : 150 t/an , puis une autre en 2026 : 150 t*



Diminution des importations
Maintenance de 50 t de produits importés (variétés non substituables sur certains produits, comme l'orange)

Rappel du contexte :

800t/an d'agrumes importées
Potentiel de transformation d'agrumes
Des hectares plantés non productifs

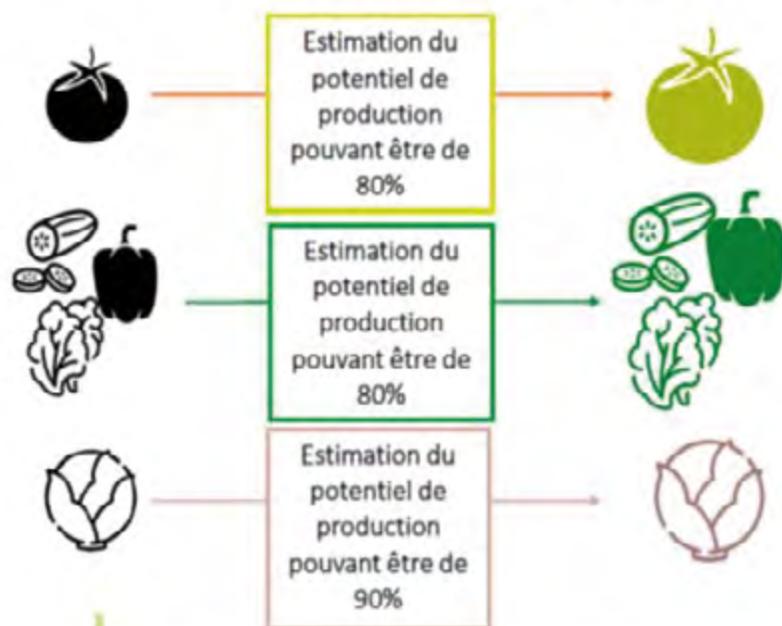


→ 500 HECTARES SOIT 53 AGRICULTEURS (10ha/agriculteur)

→ Accompagner les agriculteurs et besoin d'appui technique et amélioration technique
→ Développer de la R&D sur le territoire
→ Faciliter l'accès à la formation
→ Accompagner les structures collectives

POUR LA FILIERE MARAICHAGE

- Des objectifs de taux de souveraineté alimentaire de 80% à 100% pour l'ensemble des produits maraichers



Diminution de plus de 50% entre 2021 et 2030 pour les produits sous serre (175 t en 2030)

Maintien de 50 t de produits importés (variétés non substituables) pour les produits PC



- INSTALLATION DE 480 SERRES
- 12 HECTARES DE SERRES



- MISE EN PRODUCTION PLEIN CHAMP DE 240 HECTARES POUR ATTEINDRE LE POTENTIEL DE PRODUCTION

- Mieux quantifier et maîtriser la production locale
- Accompagner les agriculteurs sur le plan technique
- Développer la R&D sur le territoire (CTIFL)
- Faciliter l'accès à la formation
- Accompagner les structures collectives

POUR LA FILIÈRE TUBERCULE

	2021	2030
Importation (t/an)	100	50
Production locale (t/an)	200t en filière structurée Estimation IFIVEG : 10 000t Estimation Agreste : 38 000T	14 026
Potentiel de production	Entre 70 et 80% selon les productions	Objectif d'atteindre 100%

- Projection réalisée sur les produits : dachine, igname, patate douce
- Pour les filières tubercule, il est possible de les introduire dans les rotations avec les cultures maraichères PC.
- Le rendement moyen est de 7 T /ha.
- 1 agriculture dispose de 4ha de tubercule (cf modélisation des exploitations).

OBJECTIF :
 SUBSTITUER LES IMPORTATIONS DE TUBERCULES SURGELÉES (PATATE DOUCE, DACHINE, IGNAME) ET TRANSFORMÉES PAR DE LA PRODUCTION LOCALE

Par rapport aux besoins de l'année 2021



→ Très peu de maîtrise de la production (chiffres, accompagnement très peu développé)
 → Mise en production de 500 ha, représentant env. 126 agriculteurs

Points de vigilance que singularise l'IFIVEG :

« Les importations de fruits et légumes ne cessent d'augmenter. Même si 100% des importations ne peuvent être remplacées par des produits locaux (*variétés spécifiques, saisonnalité des productions, etc...*), l'augmentation de la production locale pourrait permettre de les réduire et d'augmenter les taux de souveraineté alimentaire. La production locale en Fruits et Légumes est difficile à quantifier dans la mesure où les produits sont principalement vendus au marché et que 90% des agriculteurs n'adhèrent pas à une structure collective ce qui permettrait de connaître les quantités vendues. Les chiffres donnés dans les plans de filière s'appuient sur des déclarations de surface et des rendements moyens et sont donc à interpréter comme des **potentiels théoriques de production**. Les quantités réellement commercialisées sur le territoire ne sont pas connues. Les objectifs de souveraineté alimentaire visés dans le plan de filières sont d'atteindre d'ici 2030, des taux de couverture de 80% au niveau des circuits de commercialisation où les quantités sont connues (*primeurs/GMS/RHD...*).

Cela se traduit par les objectifs chiffrés suivant :

- Pour le maraîchage : répondre à la demande des GMS, RHD en de Légumes frais en installant plus de 450 serres.
- Pour la filière racines et tubercules : substituer les importations de tubercules surgelées (*patate douce, dachine, igname*) et transformées par de la production locale , soit mettre en production et suivre 500 hectares.
- Pour la filière arboriculture fruitière et les agrumes : atteindre 10 000 tonnes d'agrumes locaux /an ce qui correspond à rendre productifs (*ou installer*) + de 200 ha vergers d'agrumes ».

Les chiffres des IAA et de l'agro-transformation (*Données SALIM 2023, données SEAF 2022-23*)

Pour les établissements déclarés, le SALIM (*Service de l'Alimentation*) recense :

- 17 ets. d'abattage dont les 2 abattoirs territoriaux de Dégrad des Cannes et de Mana et autres anciennes tueries
- 9 ets. de découpe de viandes de boucherie
- 2 ets. de viande de volailles
- 7 ets. de mareyage et préparation de produits de la pêche
- 7 transformateurs de lait et produits laitiers
- 7 transformateurs de produits carnés
- 18 transformateurs de produits de la pêche

FILIERE TRANSFORMATION DES PRODUITS VEGETAUX

PRINCIPAUX ACTEURS

PME

Solam : jus (*fabriqués à partir de concentré*). Certifiée ISO 22 000.

Délices de Guyane : 90T/an (*confitures, chutney, sirops, sauce, couac...*)

Contractualisation en direct avec les producteurs. Certifiée ISO 9001.

Cop Fleg : Projet d'atelier de découpe.

Gamme Grossiste/Importateur /distributeur

Midi Caraïbes : 300T/mois (*50% import, 50% local*) SoFriGu

Les acteurs de la GMS (*Carrefour, Casino, Super U...*)

Interprofession : IFIVEG : 25 membres, financée par POSEI.

La valorisation des produits végétaux de l'abattis (*Manioc, tubercules, etc...*) est assurée majoritairement par des agro-transformateurs.

CARACTERISTIQUE DE LA FILIÈRE

Production (*fruits et légumes hors abattis*) :

Filières très peu structurées comprenant env. 4000 exploitations (*sur le végétal*).

En filières structurées = 100 T de produit / an via :

Des coopératives : Cop fleg / biosavane / UPAM /saveurs d'amazone

Des associations de producteurs : PAPAG/GDA/Proveg

3 principaux bassins de production : Javouhey, Centre-littoral, Cacao. 80% de la production est réalisée par les Hmongs.

Canaux de distribution produits transformés : en local (95%), majoritairement vente directe sur les marchés, principalement des produits végétaux non transformés. Quelques produits préparés (découpés) pour la vente sur les marchés.

Autres circuits de distribution : GMS, RHF, détaillant

Nombreuses opportunités de nouveaux marchés (et d'innovation produits) de par l'immense biodiversité en Guyane.

Marchés jus et confitures commencent à être saturés.

Au niveau des ateliers de transformation artisanale, le nombre d'unités n'est pas renseigné et l'état de formalisation des activités est variable selon les acteurs. Au niveau du SEAF, on dénombre sur la programmation 2014-2022 une vingtaine* de porteurs de projets qui pour la majorité sont des agriculteurs. Les principaux projets sont :

ANIMAL	VEGETAL
<p>Tuerie</p> <p>- Petite unité de découpe et transformation de viande destinées à la vente directe.</p> <p>- matériel de surgélation.</p>	<p>- Petit atelier de transformation : matériel de cuisine avec parfois des équipements spécifiques à un type de transformation</p>

3 - VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE.

Des idées-phare émergent de la concertation et des travaux antérieurs.

7 PRIORITÉS :

<p>PRIORITÉ 1 : PRODUIRE.</p>	<p>Augmenter la production pour atteindre la souveraineté alimentaire en 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Filière animale : 90,27 millions d'euros sur 8 ans. - Filière végétale : 16,5 millions d'euros sur 8 ans. - Accompagnement, recherche et formation : 45 millions d'euros sur 8 ans (<i>Hors Petite Agriculture</i>). - Investissement : 21 millions d'euros sur 8 ans (<i>hors Petite agriculture</i>). - Accompagnement et soutien des IAA : 4 millions d'euros sur 8 ans.
<p>PRIORITÉ 2 : CIRCULER ET PRÉSERVER.</p>	<p>Réfection et entretien des pistes : 5 millions d'euros/an. Créer des réseaux de téléphonie mobile dans les zones agricoles, des réseaux d'eau et d'électricité. Préserver, rendre disponible et rationaliser la ressource foncière.</p>
<p>PRIORITÉ 3 : ACCOMPAGNER.</p>	<p>Accompagnement administratif et Encadrement technique via le GERHOPA (<i>selon le chiffrage des plans de filières</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 700 000 € (12 ETP) Chambre d'agriculture durant 8 ans, soit 5 600 000 €. - 25 055 800 € sur 8 ans pour une moyenne de 65 ETP spécialisés (<i>coûts environnés inclus</i>) à INTERVIG et IFIVEG pour l'atteinte des objectifs de production. <p>Accompagnement social (MSA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 ETP : 2 préventeurs, 1 conseiller en protection sociale, 1 conseiller Mal-être : 300 000 €/an. Pour 8 ans, 2 400 000 €. - Création statut « micro-agriculteur » : 3 ETP dédiés pour l'affiliation, le suivi et la protection sociale : 180 000 €/an. Pour 8 ans, 1 440 000 €.
<p>PRIORITÉ 4 : SÉCURISER.</p>	<p>Installation des JA : Créer un revenu équivalent à un Revenu Universel de 1 800 € pour 25 JA/540 000 €/an. Pour 8 ans, 4 320 00 €</p> <p>Sécuriser les agriculteurs en difficultés (<i>RSA agricole</i>). Faciliter l'insertion des jeunes diplômés (<i>Créer un Observatoire des jeunes diplômés- Montant estimé : 40 000 €/an- et une Pépinière des jeunes diplômés</i>).</p>
<p>PRIORITÉ 5 : ADAPTER.</p>	<p>Adapter le POSEI aux réalités du terrain pour atteindre la souveraineté alimentaire : doubler le POSEI. (<i>Effet secondaire attendu : une incitation à structurer et à produire plus</i>).</p> <p>Adapter les dispositifs de soutien au fonctionnement/rôle des structures collectives : informatique, comptabilité, remplacement, pour les rendre accessible aux agriculteurs.</p> <p>Adapter les réglementations : sur les semences, les contrôles (<i>création d'un poste de Référent contrôle</i>).</p> <p>Créer un comité local POSEI Petite agriculture.</p>

<p>PRIORITÉ 6 : PROFESSIONNALISER.</p>	<p>- Créer un statut spécifique Petite Agriculture « micro-agriculteur » avec l'accompagnement administratif, technique et social dédié. Parmi les 4000 petites exploitations, un potentiel de 10% à même d'être professionnalisés, fait consensus. Des aides POSEI dédiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement filière animale : 1 million d'euros. - Développement filière végétale : 1 million d'euros. - Accompagnement à la production : 2,5 millions d'euros. - Installation : 1,5 millions d'euros en passant par un pôle agricole pour pallier l'absence de foncier attribué. <p>A court terme, créer un comité local POSEI Petite Agriculture. Des aides (POSEI et autres) dédiées à moyen terme.</p>
<p>PRIORITÉ 7 : COMMUNIQUER.</p>	<p>Diffuser une information agricole accessible, didactique et utilisant des supports innovants vers l'ensemble des agriculteurs.</p> <p>Communiquer auprès du grand public pour encourager la consommation de production locale, de reconnaissance des importations illégales et de valorisation des métiers agricoles.</p>

20 SOUS-PRIORITÉS EN DÉCOULENT : PRIORITÉ 1 : PRODUIRE.

3.1- Installer plus d'agriculteurs.

Filière animale : 78 ateliers Volaille pour une valeur de 5,08 millions d'euros, 34 ateliers Porc pour une valeur de 4,3 M d'euros, 50 ateliers Bovins pour une valeur de 79 M d'euros, 6 ateliers Petits Ruminants pour une valeur de 1,89 millions d'euros.

Filière végétale : Maraîchage : 7,4 M d'euros pour installer 42 exploitations dont 422 serres et 140 hectares en plein champs.

Taux de couverture des besoins escompté : 80 à 100 % en 2030.

Tubercule : 6,1 M d'euros pour installer 126 exploitations. Taux de couverture escompté : 100 %

Agrumes : 3 M d'euros pour installer 21 agriculteurs sur 240 ha. Taux de couverture escompté : 132 %

Accompagnement, recherche et formation : 45 M d'euros sur 8 ans (*Hors Petite Agriculture*).

Investissement : 21 M d'euros sur 8 ans (*hors Petite agriculture*).

3.2 - Créer des zones agricoles sanctuarisées (1 500 - 2 000 hectares) dans des zones à fort potentiel agronomiques pour installer des Jeunes Agriculteurs avec des objectifs de production contractualisés et un engagement fort du JA. Il bénéficie d'un accompagnement technique et administratif étroits.

- Les études d'impact seront réalisées par un aménageur (*EPFAG, SAFER*) sur des zones à aménager.
- Instauration d'un revenu contractualisé pour les JA durant les 4 ans du Plan d'Entreprise afin qu'ils se concentrent sur la production et le développement de leur exploitation, non sur leur subsistance et celle de leur famille.
- Prendre en compte la mise en valeur comme activité agricole permettant l'affiliation MSA.
- La défriche agricole et les accès sont réalisés par les énergéticiens, chaque fois que possible.
- Mettre en oeuvre les bonnes pratiques d'aménagement des parcelles visant à améliorer le bilan carbone (*conserver des bandes boisées dans les zones impropres à l'agriculture : crevasses, ripisylves. Le sujet de la défriche est en cours de réflexion avec les thèmes de la préservation du sol et de l'environnement.*) et développer les pratiques d'agroforesterie adaptées. Établir des itinéraires techniques de restauration des stocks de carbone des sols sur-exploités en vue de leur retour en production.
- Création de CUMA et de groupements d'employeurs (*avec dotation pour l'animation*) dans ces zones pour réduire l'utilisation des aides individuelles sur les gros équipements.
- Création d'une filière de matériels reconditionnés pour recycler les matériels en panne, pléthoriques.

3.3 - Améliorer le bilan carbone des exploitations agricoles par la diffusion et la mise en oeuvre des bonnes pratiques (*notamment sur les zones de défriches et la création de prairies*).

- Faciliter la mise en oeuvre du dispositif **Bon Diagnostic Carbone** de l'ADEME et rendre opérationnelle la **MAEC Carbone**.
 - Développer les **pratiques d'agroforesterie** au sein des exploitations existantes et à venir en créant des itinéraires techniques adaptés.
 - **Faciliter les transferts des résultats de la recherche vers les agriculteurs** (*parcelles de démonstrations, sessions de formation*).
- Cf. Annexe 1** : Projets sur le développement de systèmes de production agroforestiers et des systèmes d'élevages agroécologiques (*bas niveau d'intrants*) et climato-intelligents (*conciliant production, résilience face au changement climatique et séquestration du carbone*).
- **Poursuivre le projet GUYAPATURE mené par la Chambre d'agriculture pour améliorer les bilans carbone des systèmes fourragers.**

PRIORITÉ 2 : CIRCULER ET PRÉSERVER LA RESSOURCE FONCIÈRE.

3.4 - Engager en urgence un programme pilote pluriannuel de travaux de renforcement des pistes pour les rendre praticables de façon permanente

- Établir un inventaire permettant une meilleure connaissance du réseau de pistes agricoles desservant les zones de production : collecte des données juridiques, techniques, sociales, économiques...
- Actualiser l'étude du conseil général sur l'identification des pistes agricoles et intégrer les données dans un SSIG (*Système d'Information Géographique*) routier.
- Lancer sans attendre la réhabilitation d'un linéaire de pistes (*15 à 20 km/an*) avec un appui financier de 5M€ par an.
- Piste pour l'entretien des pistes agricoles : augmenter la DGF si la piste est un patrimoine communal ou monter des GFA agriculteurs-communes.
- Renforcer les capacités d'ingénierie routière et de suivi de travaux des acteurs impliqués au niveau local (*communes ou EPCI*) : création d'un pôle ingénierie de 3 ETP.

3.5 - Renforcer les infrastructures dans les zones agricoles :

- Assurer une couverture des réseaux de téléphonie mobile dans toutes les zones agricoles du département.
- Développer les réseaux d'eau et d'électricité dans les zones agricoles.

3.6 - Préserver, rendre disponible et rationaliser la ressource foncière :

- Garantir le fonctionnement de la SAFER par une dotation annuelle.
- Financer les diagnostics fonciers par bassins, sous pilotage communal et convention tri-partite (*commune, Chambre d'Agriculture SAFER*) sur l'occupation des sols et l'inventaire qualitatif des voiries rurales.
- Mettre en oeuvre du droit de préemption et de la procédure terres incultes ou manifestement sous exploitées.

PRIORITÉ 3 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET SOCIAL

3.7 - Renforcer la Chambre d'agriculture en la dotant des moyens humains permettant de remplir ses rôles et missions :

- **Relancer le GDS** basé à la Chambre d'agriculture, un outil indispensable pour les éleveurs en finançant l'embauche d'un vétérinaire et d'un animateur. 140 000 €/an, 1 120 000 € sur 8 ans.

Autoriser le recours aux vétérinaires de pays tiers.

- Faciliter la transmission en installant le **Point Information Transmission** de la Chambre d'agriculture.

3.8 - Renforcer l'accompagnement administratif des OPA avec une compétence commercialisation et l'accompagnement technique en les dotant en ressources humaines :

- **Favoriser la mise en place de groupements d'employeurs** en améliorant l'accompagnement administratif de ces structures.
- Faciliter l'embauche de la main-d'oeuvre agricole en créant un **visa de travail temporaire agricole**, sorte de carte verte.

3.9 - Améliorer l'accompagnement administratif des agriculteurs et la tenue d'une comptabilité en s'appuyant sur le **centre de gestion et d'économie rurale** existant 120 000 €/une antenne délocalisée à Saint-Laurent (*ouest*) et une à Régina (*est*) .

- **S'appuyer sur les Maisons France Service** pour assurer des permanences administratives multi-partenariales et territorialisées.
- **Réduire les délais d'instruction et les synchroniser** sur la saisonnalité agricole locale.

3.10 - Biosécurité : mettre sur pied un véritable Plan Salmonelles.

- **Créer un plan Félin** sur le modèle du plan Grands Prédateurs.

Favoriser la mise en place d'aide, crédits spécifiques à la gestion sanitaire des troupeaux et la gestion des attaques de félins.

- **Adapter les formations de biosécurité au contexte guyanais.**

3.11 - Élargir le réseau Sentinelles de la MSA en s'appuyant sur les OPA pour un maillage territorial optimisé et la connaissance de leur zone d'influence.

- **Augmenter** la fréquence de l'opération **Novembre VERT**, en passant à un **rythme bisannuel**.
- Doter la MSA de 5 ETP supplémentaires : 2 préventeurs, 1 conseiller Mal-être, 2 conseillers Protection sociale.

PRIORITÉ 4 : SÉCURISER.

3.12 - Créer un revenu universel pour les JA de 1800 €/mois durant les 4 ans du Plan d'entreprise, suite à l'obtention de la DJA.

- En lien avec la CAF, **créer un RSA agricole pour les agriculteurs en difficultés**, attribué selon des critères précis.
- **Mettre en place des aides conjoncturelles** : Compenser les surcoûts conjoncturels que diminuent la compétitivité des entreprises locales et mettent en péril leur pérennité . À actionner quand la pérennité des entreprises locales est compromise suite à une diminution de leur compétitivité , du fait d'augmentations, sur une longue durée, du coût des intrants (*énergie, transport, alimentation animale, des intrants en productions végétales*). Chiffrage : enveloppe 2022, aide conjoncturelle alimentation animale (*700 000 € pour 80 dossiers*).
- **Créer un Fonds de garantie pour le préfinancement des petites et moyennes exploitations, ordre de grandeur 10,9 M sur la période 2015-2022.**

3.13 - Créer un observatoire des jeunes diplômés (*40 000 €/an*) et une **pépinière des jeunes diplômés**.

- Rendre l'enseignement agricole attractif grâce à des **campagnes de communication innovantes**.
- **Développer le tutorat, les maîtres de stage et d'apprentissage** par l'obtention **d'agrément**s (à la suite d'une formation courte) et le financement de petites **structures d'hébergement sur l'exploitation** (*structures mobiles par exemple*).

PRIORITÉ 5 : ADAPTER.

3.14 - Adapter le POSEI aux réalités et besoins spécifiques de l'agriculture guyanaise : un RSA plus adapté aux surcoûts de l'alimentation animale, adaptation des aides au transport, mise en oeuvre de l'aide au remplacement, de l'aide à l'acquisition de matériel informatique, de l'aide à la tenue d'une comptabilité.

- **Agir sur les prix des intrants importés** en diminuant les taxes à l'entrée (octroi de mer).
- **Réduire les coûts de l'alimentation animale** en développant la coopération régionale et en créant un hub céréaliier.
- **Faire évoluer la réglementation sur les semences** afin de favoriser une production locale.
- Créer un poste de **réfèrent Contrôles** pour coordonner l'ensemble des contrôles des services de l'état pour chaque agriculteur.
- **Comité local POSEI Petite Agriculture : à créer à court terme.**

PRIORITÉ 6 : PROFESSIONNALISER LA PETITE AGRICULTURE.

3.15- Professionnaliser la Petite Agriculture en créant un statut spécifique sur le modèle du statut Jeune Agriculteur (JA) avec des aides adaptées (*convention de micro-crédit en partenariat état-Parc Amazonien de Guyane-Crédit Agricole pour impulser, puis la DPA*), des formations dédiées pour valider les acquis de l'expérience, l'engagement dans un parcours avec accompagnement technique et administratif, des objectifs de productions contractualisés, la création d'une carte verte ou d'un visa de travail temporaire sur des critères précis : une liste d'agriculteurs identifiés par commune, suivis par les OPA du bassin de vie.

- Optimiser la mutualisation des équipements structurants comme les pôles agro-alimentaires de Mana et de Maripasoula.
- Créer des équipements communs dans les communes rurales (*grageries, balances mobiles ...*) selon les besoins de la population agricole.
- Apporter du financement à la petite Agriculture en favorisant l'embauche familiale par le biais d'incitations comme l'ICHN Montagne en France hexagonale.
- Conseillers MSA dédiés : 3 ETP.
- **Développement filière animale : 1 million d'euros.**
- **Développement filière végétale : 1 million d'euros.**
- **Accompagnement à la production : 2,5 millions d'euros.**
- **Installation : 1,5 millions d'euros en passant par un pôle agricole pour pallier l'absence de foncier attribué. (Chiffrage tiré du SDAOG).**

Parmi les 4000 petites exploitations, un potentiel de 10% à même d'être professionnalisés, fait consensus.

À court terme : créer un comité local POSEI Petite Agriculture.

À moyen terme : proposer des modifications d'aides, entre autres du POSEI : Finalités : Lever les freins au développement de la petite agriculture, (*plus particulièrement dans les zones isolées*), en utilisant les leviers disponibles : les aides POSEI en faveur des productions végétales de diversification et les aides PAC / ICHN de afin de les rendre plus incitatives pour les nombreux exploitants actuellement hors du système des aides européennes.

Action 1 / Aide à la commercialisation locale des productions locales (*aide à la mise en marché*).

Action 2 / Aide à la transformation pour les produits de diversification végétale (*aide mise en marché*).

Action 3 / Aide au transport (*aide d'accompagnement des filières*).

Action 4 / Aide à l'agriculture des communes isolées de Guyane Aides spécifiques à la Guyane (*Aide d'accompagnement des filières du POSEI*).

Action 5/ Augmenter l'aide directe ICHN « Abattis » et l'adapter en une aide Petite agriculture.

PRIORITÉ 7 : COMMUNIQUER.

3.16 - Améliorer la diffusion de l'information à destination des agriculteurs en créant des supports innovants comme des vidéos courtes, didactiques et en plusieurs langues. Tous les aspects de la vie agricole sont concernés : les télédéclarations, les aides, les contrôles.

3.17- Campagne de communication grand public pour développer la consommation de produits agricoles locaux, sensibiliser aux dangers des importations illégales et le repérage des labels de la production locale.

Autres sous- priorités :

3.18- Diminuer la dépendance aux intrants en créant des stations de compostage territorialisées et dimensionnées en conséquence.

- Soutenir les rendements en créant des plans d'amendement avec soutien technique des producteurs.

3.19- Mise en marché : créer un marché de gros sur le modèle de Rungis.

- Moderniser le marché central de Cayenne.

- Associer la profession aux comités de marchés communaux.

- Créer une signalétique Production locale/Production importée pour l'ensemble des marchés.

3.20- Sécuriser les IAA par l'apport de soutien technique et en assurant leur approvisionnement en fruits et légumes locaux.

- Recenser les petits producteurs et les amener à s'intégrer dans des coopératives pour la commercialisation de leur production.

- Activer l'aide à la transformation pour compenser le prix de vente/d'achat, versée au producteur ou au transformateur.

- Mettre en oeuvre des outils innovants et opérationnels pour la rencontre de l'offre et la demande au niveau du territoire mais aussi des bassins de vie : une application numérique dédiée.

- **Accompagnement et soutien des IAA : 4 millions d'euros sur 8 ans.**

4 - LES LEVIERS D' ACTIONS PAR THÉMATIQUE :

Ces leviers d'action sont le fruit des travaux des ateliers. Ils sont donc présentés par thématiques, avec une échéance (*court, moyen ou long terme*) et un chiffrage indicatif (*pour certains leviers*).

Thématique 1 : Aides, financement et installation.

ACTIONS DE COURT TERME	Augmenter le nombre d'agriculteurs bénéficiaires des aides. Pour cela, l'information doit être accessible sur tout le territoire : Élargir la présence des institutions dans les zones isolées en créant des antennes délocalisées afin d'apporter l'information sur tout le territoire. - S'appuyer sur les Maisons France Service pour des permanences MSA/PAI chambre d'agriculture/DEAAF/PAE de la CAG. - Simplification de l'information pour la vulgariser. - Financer l'accompagnement d'agriculteurs pour que ceux-ci aient une comptabilité en accompagnant financière le centre de gestion et d'économie rurale existant (<i>120 000 €/an pour un comptable conseil à Saint-Laurent, et un à Régina</i>). - Mettre en oeuvre le RSA pour les agriculteurs en difficultés. - Renforcer les structures collectives : augmenter les aides/les doter d'un ETP dédié à l'accompagnement administratif des adhérents. - Faciliter l'accès aux aides pour les structures collectives. - Bonification des aides pour l'agriculteur si appartenance à une structure collective. - Créer un dispositif de parrainage sur le modèle du réseau Entreprendre avec système de bonification des aides. - Créer un fonds de préfinancement pour les petites et moyennes exploitations. Ordre de grandeur 10,9 millions sur la période 2015-2022.
ACTIONS DE MOYEN TERME	- Créer un guichet unique par EPCI pour les démarches administratives des agriculteurs (<i>Maisons France Service</i>). - Instaurer un système porteur pour amener les agriculteurs à tenir une comptabilité minimale. Il faut un accompagnement pour acquérir des outils informatiques (<i>Aide à l'acquisition de matériel informatique, aide à la tenue d'une comptabilité</i>).

Thématique 2 : Foncier et installation.

ACTIONS DE COURT TERME		
	<ul style="list-style-type: none"> - Engager en urgence un programme pilote : pluriannuel de travaux de renforcement - Établir un inventaire permettant une meilleure connaissance du réseau de pistes agricoles desservant les zones de production : collecte des données juridiques, techniques, sociales, économiques... - Actualiser l'étude du conseil général sur l'identification des pistes agricoles et intégrer les données dans un SSIG (<i>Système d'Information Géographique</i>) routier. - Lancer sans attendre la réhabilitation d'un linéaire de pistes (15 à 20 km/an) avec un appui financier de 5M€ par an. 	<p>5 millions/an.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités d'ingénierie routière et de suivi de travaux des acteurs impliqués au niveau local (<i>communes ou EPCI</i>) : création d'un pôle ingénierie de 3 ETP. 	<p>280 000 €/an</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Pistes pour l'entretien des voiries agricoles : Augmenter la DGF si la piste est un patrimoine communal ou monter des GFA agriculteurs-communes. - Enveloppe communication pour financer le kit communication (<i>multi-organismes</i>) à destination des agriculteurs. - Observatoire du foncier hébergé à la CAG. 	<p>ETP CAG (60 000) + 50 000 €/an.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la Chambre d'agriculture : 10 ETP : 1 chef de service pour la CAG de l'ouest, 1 juriste, 1 chef de service pour coordonner l'ensemble des antennes + des techniciens spécialisés (1 volaille, 1 porc) + 1 technicien fruit + 1 technicien végétal + 1 technicien machinisme + 1 technicien spécialisé déchets + 1 technicien Transition Climatique + 1 technicien d'installation. 	<p>Budget (avec coûts environnés) : 160 000 € cadres + 540 000 € techniciens.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Zone Agricole sanctuarisée : financer de l'accompagnement technique CAG/GERHOPA. - Dispositif de parrainage pour les jeunes engagés dans cette zone. - Cartographie des zones agricoles à réels potentiels agronomiques à actualiser. 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un revenu pour les JA/ un revenu universel : 1800 €/mois pour 25 JA/an durant les 4 ans du Plan d'entreprise / avec un accompagnement technique et administratif/ Un contrat d'objectifs signé avec le jeune agriculteur. 	<p>540 000 €/an</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Installer le PIT : Point Information Transmission de la Chambre d'agriculture. 	<p>240 000 annuels/3ans</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en concertation avec les chercheurs du CIRAD pour mener des projets visant à améliorer les pratiques en matière de séquestration du carbone et développer les pratiques d'agroforesterie. <p>Annexe 1 : Projets sur le développement de systèmes de production agroforestiers et des systèmes d'élevages agroécologiques (<i>bas niveau d'intrants</i>) et climato-intelligents (<i>conciliant production, résilience face au changement climatique et séquestration du carbone</i>).</p>	

ACTIONS DE MOYEN TERME	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir le fonctionnement de la SAFER par une dotation annuelle. - Mettre en oeuvre du droit de préemption et de la procédure terres incultes ou manifestement sous exploitées. - Financer les diagnostics fonciers par bassins, sous pilotage communal et convention tripartite (<i>commune, Chambre d'Agriculture SAFER</i>) sur l'occupation des sols et l'inventaire qualitatif des voiries rurales. - Mettre en oeuvre du droit de préemption et de la procédure terres incultes ou manifestement sous exploitées.
-----------------------------------	---

Thématique 3 : Biosécurité, contrôles, importations illégales.

ACTIONS DE COURT TERME	<ul style="list-style-type: none"> - Relancer le GDS en définissant les actions qu'il doit porter, à l'aide du recrutement d'un vétérinaire et d'un technicien (80 000 € vétérinaire/60 000 € technicien-140 000 €/1 120 000 € sur 8 ans). Autoriser le recrutement de vétérinaires de pays tiers. - Mettre en place un plan « salmonelles » afin de comprendre (<i>étude vétérinaire</i>), prévenir (<i>biosécurité, auto-contrôles</i>), accompagner (<i>techniquement et en cas de dépeuplement</i>) et financer (<i>mises aux normes, dépeuplement</i>). - Communiquer sur les inspections et leur résultats globaux auprès des professionnels (<i>utilisation du CROPSAV</i>). - Campagne de communication grand public. - Une banque de semences pour la production locale afin de ne plus dépendre des importations. - Innover dans la mise en place de ces formations / Élaborer un cahier des charges des formations biosécurité/filière adapté au contexte guyanais.
ACTIONS DE MOYEN TERME	<ul style="list-style-type: none"> Développer et structurer une filière de viandes de gibier dont mise en place d'un abattoir agréé, accompagner à la mise en place d'éleveurs, commercialisation ... - Créer une filière de matériels reconditionnés pour recycler les matériels financés (<i>tracteurs etc.</i>) mais mis de côté du fait de pannes, d'absence d'entretien. - Créer un poste de référent Contrôle pour coordonner les contrôles des services de l'état chez les agriculteurs
ACTIONS DE LONG TERME	<ul style="list-style-type: none"> Aspects règlementaires : - Lever les contraintes sur les semences/ une demande est faite en ce sens par les services de la DEAAF, elle doit être soutenue. - Adaptation règlementaire pour l'utilisation des médicaments.

Thématique 4 : Enseignement agricole, encadrement technique.

La préoccupation majeure des jeunes c'est la régularisation administrative pour tous ceux qui sont dans un cursus de formation.

<p>ACTIONS DE COURT TERME</p>	<ul style="list-style-type: none">- Observatoire des jeunes diplômés.- Créer une pépinière des jeunes diplômés.- Financer des campagnes de communication pérennes et en partenariat avec la profession.- A reconduire chaque année (<i>financement</i>) <p>Des journées portes ouvertes mais localisées dans le centre de Cayenne pour aller à la rencontre des jeunes.</p> <ul style="list-style-type: none">- Action de communication concrète : campagne de communication dans les écoles, collèges et lycées/ avec des professionnels.- Doter les maîtres de stage et d'apprentissage de structures d'hébergement. : un chef d'exploitation qui s'engage à recevoir des jeunes pendant 10 ans. Cela suppose un recensement des maîtres de stage et d'apprentissage + Faire un travail d'animation et de formation des tuteurs pour trouver les maitres de stage. /Solliciter OCAPIAT pour créer des formations pour les maîtres d'apprentissage. <p>- Accompagner la création de groupements d'employeurs sur les principaux bassins de production pour répondre aux besoins en main d'oeuvre qualifiée et offrir de débouchés à la formation agricole locale.</p> <ul style="list-style-type: none">- Multiplier les actions de coopérations transfrontalières pour un échange de pratiques. Dispositif INTERREG peut être remis en place.- Financer des actions de recherche appliquée avec transfert de technologie sur la manière dont l'agroforesterie peut favoriser l'atteinte des objectifs de souveraineté alimentaire. Financer la recherche appliquée (itinéraire technique séquestration carbone et rendements) Avec obligation de vulgarisation et capitaliser les travaux, l'information et la diffuser (<i>financer des conférences, des parcelles de démonstration et plus largement tout moyen de diffusion de la recherche appliquée</i>).- Financer les actions de communication autour de la transition climatique pour les agriculteurs de demain et sur les adaptations/changements de pratiques pour s'adapter.
<p>ACTIONS DE MOYEN TERME</p>	<ul style="list-style-type: none">- Élever le niveau de qualification pour répondre au besoin d'encadrement. Il s'agit de former des techniciens locaux.- Fermes clés en main avec des résultats attendus/ Installer les jeunes dans des ZAP avec une commission qui instruit les dossiers avec objectifs de production à la clé. Le jeune bénéficie d'un accompagnement administratif et technique (<i>adhésion du jeune pour payer cet accompagnement</i>). + CUMA + paiement d'un loyer (<i>fermage</i>) pour la parcelle + les énergéticiens + engagements sur une action de développement durable. (<i>Zone agricole sanctuarisée</i>).

Thématique 5 : Maîtrise des coûts de production.

ACTIONS DE COURT TERME	Stations de compostage territorialisées en fonction de l'implantation des bassins agricoles : St-Laurent-Mana-Apatou/ Montsinéry-Tonnégrande/Régina-Cacao/Iracoubo-Sinnamary-Dimensionnées selon l'activité du bassin. <ul style="list-style-type: none">- Financer des formations initiales pour les agriculteurs de 2 jours/ Assistance technique.- Financer l'IRD pour les analyses de sols.- Financer un observatoire des importations sur le modèle de la Réunion pour taxer les produits de dégagements.- Financer un observatoire des marchés globaux /du bio (<i>gérés par IFIVEG</i>)- Financer la création d'un marché de gros réservés aux professionnels, dimensionnés en fonction de la croissance démographique du territoire.- Obtenir de l'opérateur SARA les mêmes conditions que pour les pêcheurs/Aligner les tarifs.- Une enveloppe du RSA plus adaptée à la réalité des surcoûts de l'importation des intrants.
ACTIONS DE MOYEN TERME	<ul style="list-style-type: none">- Étude répertoire informatique de comptable agricole/faire un RICA en Guyane/ demande à faire au MASA. (<i>Besoin d'un 0,5 ETP</i>).- Créer une DSP pour la gestion du marché de Cayenne/Moderniser et améliorer l'offre des producteurs et rendre le bâtiment « durable » / Mise en marché/Représentation des producteurs par rapport aux revendeurs/Réguler la vente des produits illégaux/Intégrer les producteurs.- Campagne de communication auprès du grand public pour favoriser la consommation de produits locaux.- Redéploiement des aides POSEI en faveur de l'autonomie.- Le HUB à mettre en place notamment pour l'alimentation animale.- Diversifier en circuit et produits les approvisionnements en aliment du bétail (<i>importations directes depuis pays tiers et développement de ressources locales</i>).

Thématique 6 : Petite agriculture.

ACTIONS DE COURT TERME

- Création d'un statut spécifique PA (*Petit Agriculteur*) sur le modèle du statut JA.

Adopter une mesure de Modernisation spécifique à la Petite Agriculture.

Avec **Guichet unique** pour toutes les démarches des PA. (*Foncier, aides ...*)

- À terme, un comité type COSDA-CAF spécifique PA avec la Mission Foncier, la DEAAF, la CTG, la Chambre d'agriculture... pour traiter :

- les questions d'attributions foncières,

- les demandes de subvention.

- **Mieux doter les dispositifs FEADER de soutien à la Petite Agriculture pour élargir le nombre de bénéficiaires : MAEC Agriculture.**

- **Créer un comité local POSEI Petite Agriculture.**

Doter les OP existantes de moyens humains supplémentaires pour réaliser un accompagnement administratif efficient. Une enveloppe pour plus d'ETP dans les OP de l'ouest et l'est. Fixer des objectifs aux OP en termes de résultats.

Système de micro-crédit pour les petits agriculteurs : accord chambre d'agriculture-organisme bancaire (*type Adie*) pour développer un dispositif propre aux petits agriculteurs.

Un contrat de mise à disposition de matériels :

Enveloppe pour les OP pour acheter du matériel qui sera mis à disposition des PA avec accompagnement technique.

Contractualisation avec l'agriculteur sur des engagements précis.

Des stations d'expérimentation de la chambre d'agriculture.

Des parcelles de démonstration et d'expérimentation dans les OP.

- Créer des marchés de producteurs.

- **Créer un fonds de préfinancement pour les petites et moyennes exploitations.**

Thématique 6 : Petite agriculture.

<p>ACTIONS DE MOYEN TERME</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une offre de formation adaptée au profil des publics : - Travailler avec les Organismes de Formation sur le cahier des charges de formation, - Créer un comité de professionnels et d'institutionnels en mesure de valider la pratique de terrain. - Cibler la VAE. <p>Création d'un centre technique pour les semences avec techniciens pour la formation technique et fourniture du matériel génétique pour travailler.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des modifications d'aides, entre autres du POSEI Action 1 / Aide à la commercialisation locale des productions locales (<i>aide à la mise en marché</i>). Action 2 / Aide à la transformation pour les produits de diversification végétale (<i>aide mise en marché</i>). Action 3 / Aide au transport (<i>aide d'accompagnement des filières</i>). Action 4 / Aide à l'agriculture des communes isolées de Guyane Aides spécifiques à la Guyane (<i>Aide d'accompagnement des filières du POSEI</i>). Action 5/ Augmenter l'aide directe ICHN « Abattis » et l'adapter en une aide Petite agriculture. <ul style="list-style-type: none"> - Système de carte verte ou visa de travail temporaire autorisant le travail pour débloquer l'accès au foncier ou obtention carte de séjour de 10 ans à travailler avec la Préfecture (<i>critères</i>). - Répertorier les agriculteurs de la commune qui exercent depuis plusieurs années. - Régulariser/Céder du foncier communal (si possible). - Avec le statut de PA, faciliter l'instruction des demandes foncières à la Mission Foncier. - Une commande aux instituts techniques/Organismes de recherche : Des recherches appliquées à la Guyane avec des instituts techniques qui assurent les transferts. - Favoriser la création de groupes (<i>association ...</i>) par zone de vie. - Un collège d'élus « petite agriculture » à la Chambre d'agriculture. <ul style="list-style-type: none"> - Représentation à l'interprofession IFIVEG/ Création d'une section Tubercules.
<p>ACTIONS DE LONG TERME</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des outils municipaux (<i>Gragerie, balances mobiles par exemple</i>), - Une enveloppe pour équiper les OP qui mettront le matériel à disposition (<i>petit matériel</i>). - Un fourgon équipé d'une balance pour quantifier la production. - Créer une liste de matériels spécifiques à normaliser CE et lancer la démarche auprès du fournisseur au Brésil.

Thématique 7 : IAA et Agro-transformation.

<p>ACTIONS DE COURT TERME</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser tous les petits producteurs par bassin. - Les intégrer à une coopérative pour regrouper les productions de tous les petits producteurs et fournir l'IAA. - Une contractualisation avec la coopérative pour chaque PA pour percevoir les aides du POSEI via la coopérative. - Une aide à la transformation versée au producteur ou à l'IAA pour compenser le prix de vente/achat. - Financer les OP pour qu'elles embauchent des techniciens ou passer par le GERHOPA. - Mise en réseau IAA-OP : recenser les besoins des IAA via un outil numérique dédié. - Planifier la production avec les PA (techniciens des OP). - Réviser le POSEI pour l'adapter aux besoins de la Guyane (<i>Aide au transport</i>). - Appui technique pour les IAA : S'inspirer du PARME en Martinique pour créer un outil adapté à la Guyane. Utiliser le PAOG au maximum de ses possibilités. - Mise en réseau pour gérer la surproduction. - Un outil numérique commun pour que l'information circule entre les acteurs de terrain. - Actions de formation thématique, courte et ciblée à mettre en place dans une OP ou chez un producteur. - Doter le PAOG d'un ETP chargé de la commercialisation des PA. - Carte verte pour les ouvriers « irréguliers » : un système de visa temporaire de travail.
<p>ACTIONS DE MOYEN TERME</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Emploi aidé pour les ouvriers agricoles. - Financer un ETP dans un groupement d'employeurs pour embaucher des ouvriers agricoles mutualisés. - Abattoir de volailles pour l'ouest. - Emploi aidé pour les employeurs Petite Agriculture.
<p>ACTIONS DE LONG TERME</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer la production pour répondre aux marchés de la restauration collective. - Financer des postes de commerciaux dans les OP

Thématique 8 : Prévention et mal-être / Acteur MSA.

<p>ACTIONS DE COURT TERME</p>	<p>1 - Cartographier les associations de producteurs qui oeuvrent dans le champ agricole avec leur zone d'intervention.</p> <p>2 - Former ces personnes au dispositif Sentinelles sur 2 jours risques faibles et protection sociale// Enveloppe budgétaire : organisation de l'accueil + repas + Créer une indemnité de compensation des frais + frais de transport / 50 sentinelles par an- 5 sessions de 10 sentinelles + 2 formateurs. 10 488, 00 €</p> <p>Supports pédagogiques 500, 00 €</p> <p>3 - Frise de la protection sociale.</p> <p>4 - Novembre vert tous les deux ans au lieu de 4 ans : Coût opération : 187 000 € Communication, consultations médicales, matériel utilisé, frais de personnel, chef de projet et personnel médical – infirmières et médecins + les statistiques de l'opération + publication du bilan.</p> <p>5 - Financer 5 ETP à temps plein : 2 préventeurs, 2 conseillers Protection sociale, 1 conseiller Mal-être</p> <p>6 - Création d'un régime de micro-agriculteur (pour la Petite Agriculture). Dans ce cas, 3 ETP supplémentaires seraient nécessaires</p>
<p>ACTIONS DE MOYEN TERME</p>	<p>7 - Faire évoluer la réglementation pour prendre en compte pour la mise en valeur dans la pondération.</p> <p>8 - Un revenu minimal pour les agriculteurs, dès l'installation.</p>
<p>ACTIONS DE LONG TERME</p>	<p>9 - Financer la mise en place d'un service de remplacement et d'aide au répit en lien avec les groupements d'employeurs/Financer des postes administratifs.</p> <p>10 - Mettre en place un soutien pour lutter contre l'illettrisme.</p>

Annexe 1 - Projets sur le développement de systèmes de production agroforestiers et des systèmes d'élevages agroécologiques (bas niveau d'intrants) et climato-intelligents (conciliant production, résilience face au changement climatique et séquestration du carbone). Emmanuel TILLARD et Raphaël MARICHAL, CIRAD.

Deux idées de projets sur le développement de systèmes de production agroforestiers et des systèmes d'élevages agroécologiques (bas niveau d'intrants) et climato-intelligents (conciliant production, résilience face au changement climatique et séquestration du carbone).

1. Conception et diffusion de systèmes prairiaux associant graminées et légumineuses fourragères et arborées.

Emmanuel Tillard (CIRAD, UMR SELMET, emmanuel.tillard@cirad.fr)

Introduction

Le doublement prévu de la population guyanaise d'ici 2030 pose clairement la question du renforcement de sa souveraineté alimentaire. L'élevage de ruminant est particulièrement concerné puisqu'il occupe 50 % de la Surface Agricole Utile de la Guyane, mais ne couvre actuellement que 20% de la consommation de viande du département. La déforestation pour la mise en place de prairies constitue un changement radical d'usage de la terre qui impacte durablement la production de services écosystémiques, notamment ceux liés au cycle du carbone. Si la lutte contre la déforestation reste une priorité, elle doit s'accompagner d'une **gestion plus durable des surfaces déforestées**, pour répondre à de multiples enjeux, la protection du patrimoine forestier, la séquestration du carbone (face au réchauffement climatique), et le développement endogène du territoire.

Les recherches menées récemment ont montré que les prairies issues de déforestation peuvent stocker des quantités importantes de carbone dans la matière organique du sol, à condition de les pérenniser sur plusieurs décennies. La séquestration de carbone dans le sol n'a pas uniquement un intérêt dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique. Les matières organiques du sol sont également une source d'énergie et de nutriments pour les plantes et contribuent à l'activité biologique et la fertilité du sol, et in fine à la productivité des écosystèmes.

L'amélioration de la production fourragère des élevages, en quantité et en qualité, passe par une meilleure gestion des prairies pâturées et de la fertilité des sols. Le pâturage tournant dynamique est une des solutions qui a été développée dans le cadre du projet GUYAPATUR (2018-2022). L'enrichissement des couverts de graminées herbacées par des légumineuses est une autre solution, qui est restée peu mise en œuvre jusqu'à présent. Or, les légumineuses montrent une capacité de résilience élevée face au changement climatique. Par leur capacité à fixer l'azote de l'air, les légumineuses améliorent la production d'herbe des couverts mixtes et la valeur protéique du fourrage. L'amélioration de la biodiversité cultivées dans les prairies permet également de limiter l'extension des plantes adventices.

Le projet a pour objectif de combler ces lacunes et vise à **identifier et promouvoir des systèmes prairiaux à forte biodiversité** (systèmes herbagers et agroforestiers) les plus efficaces et durables, dans une stratégie « gagnant-gagnant », conciliant la production fourragère et la production de viande, le bien-être des animaux et l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Objectifs

L'objectif global du projet est d'identifier et promouvoir à l'échelle de la Guyane des systèmes prairiaux post-déforestation efficaces aux plans agronomiques et environnementaux, en valorisant la biodiversité cultivée et arborée, et renforcer un réseau de collaboration d'acteurs professionnels et institutionnels au niveau local et au niveau de la région Amazonie- Caraïbes.

Le projet prévoit des actions sur une durée de 5 années :

Tâche 1 : Élaboration d'une base de données régionale sur les systèmes prairiaux associant graminées et légumineuses dans la région Amazonie- Caraïbes.

Cette activité vise à réaliser à l'échelle de la région Amazonie- Caraïbes (1) un inventaire de la diversité des espèces fourragères et agroforestières valorisée, (2) un inventaire des systèmes de pâturage associant graminées et légumineuses (y compris les prairies arborées associant graminées et arbres fixateurs d'azote) et des services rendus par ces systèmes (production de fourrage, de matière organique, impacts sur la fertilité des sols et (3) un inventaire des sources et des pratiques d'approvisionnement en matériel végétal de base (plants, boutures, semences...) pour l'amélioration des prairies.

Tâche 2 : identification des associations graminées - légumineuses fourragères les plus efficaces au plan technico-économique et environnemental.

L'activité vise à décrire les associations graminées - légumineuses (fourragères et arborées) et les itinéraires techniques pour leur mise en place, leur entretien et leur valorisation. Différentes associations de graminées, de légumineuses herbagères et d'arbres fixateurs d'azote à croissance rapide (choisies parmi les espèces endogènes) seront testées afin d'identifier les modalités d'associations les plus efficaces aux plans agronomique et environnemental.

Différents dispositifs seront mobilisés: (1) des essais en station (Cirad, Combi Paracou), (2) des comparaisons en milieu réel de prairies constituées de graminées ou associant graminées-légumineuses (réseau de parcelles constitué par le projet CARPAGG entre 2009 et 2013), (3) un suivi (éleveur pilote du projet GUYAPATUR) de parcelles de prairies pâturées avant et après déforestation, et sur lesquelles différents itinéraires techniques seront testés, et (4) des essais d'implantation d'arbres à croissance rapide et fixateurs d'azote dans des parcelles fourragères dégradées.

Ces dispositifs (station et suivis en milieu réel) permettront de produire des références sur les impacts agronomiques (production, valeur nutritive de l'herbe, fertilité des sols), environnementaux (flux de carbone et de nutriments à l'interface sol-plante-atmosphère) et économiques de systèmes herbagers et agroforestiers (sylvopastoraux) à forte biodiversité. La croissance et la composition des biomasses aérienne et souterraine, la composition (chimique et granulométrique) et l'activité microbienne des sols, les émissions de gaz à effet de serre, le comportement et les performances des bovins, la gestion des parcelles et les paramètres climatiques seront évalués dans l'ensemble des dispositifs.

Tâche 3 : Transfert des connaissances aux professionnels et constitution d'un réseau d'acteurs régionaux sur les systèmes pâturés à forte biodiversité.

Le transfert aux professionnels portera sur (1) le partage des bases de données régionales sur les systèmes prairiaux à couvert mixte et les fournisseurs de semences dans la région Amazonie-Caraïbes, (2) la constitution en Guyane d'un réseau de parcelles de démonstration de prairies à forte biodiversité (à partir des dispositifs décrits dans la tâche 2) pour la sensibilisation des éleveurs à leur développement, (3) l'adaptation à la Guyane et la diffusion d'outils pour la conception et la gestion de pâturages tropicaux à flore-multiple (CAPFLOR, Happygrass), (4) l'accueil et l'échange d'étudiants (stages et thèse) et l'organisation d'ateliers de formation (étudiants au LPA, éleveurs, techniciens) à l'échelle de la région Amazonie-Caraïbes, et (5) la communication scientifique et technique (site internet, vidéo, fiches techniques) sur les itinéraires techniques identifiés comme efficaces.

Une étude sera entreprise sur la faisabilité de la production de semences et plants fourragers en Guyane et les opportunités et freins aux échanges de ressources biologiques dans la région. Des diagnostics énergétiques et des bilans carbone seront également effectués à l'aide de l'outil ACCT DOM GUYANE, chez des éleveurs pratiquant déjà le pâturage mixte, ou l'ayant initié durant le projet, afin d'évaluer leur éligibilité aux MAEC bas-carbone qui pourraient se mettre en place dans le territoire.

Partenaires pressentis :

- **Guyane :** Unité SELMET (CIRAD), Unité ABSYS (CIRAD), Unité ECOFOG (CIRAD-INRAE), Chambre d'Agriculture de Guyane, Coopératives SCEBOG et BIO SAVANE, INTERVIG, Lycée Agricole Professionnel.
- **Guadeloupe :** Unité ASSET (INRAE).
- **France métropole :** Unité UREP (INRAE), IDELE.
- **Brésil :** Embrapa Amapa et Para, Unité SELMET (CIRAD).

2. Souveraineté alimentaire, stockage de carbone et biodiversité en Guyane : le potentiel de l'agroforesterie et propositions d'actions de développement Raphaël Marichal (CIRAD, UMR ABSYS, raphael.marichal@cirad.fr)

Introduction

L'agroforesterie, c'est dire l'association d'arbres et de cultures ou d'animaux sur une même parcelle, représente une voie de transition agroécologique. En effet, tout en fournissant une production alimentaire, les systèmes agroforestiers permettent, entre autres, de protéger les sols, d'augmenter leur teneur en matière organique, participant ainsi à l'amélioration de leur fertilité, ainsi qu'à la séquestration du carbone. Ces systèmes permettent aussi une séquestration du carbone dans la biomasse aérienne. À l'échelle globale, les parcelles agroforestières participent donc à l'atténuation du changement climatique.

L'agroforesterie apparaît donc comme une solution pour développer l'agriculture tout en stockant du carbone et en maintenant ou recréant un couvert forestier (arbres d'ombrage), plus ou moins dense selon les situations.

On peut distinguer et l'agroforesterie en sous-bois naturel et l'agroforesterie développée en milieu ouvert : sur pâturage ou savane dégradée par exemple.

L'agroforesterie en sous-bois naturels nécessite une défriche sélective, et est particulièrement adaptée au cacaoyer entre autres, mais aussi cupuaçu, poivre, café. Ces espèces s'épanouissent mieux quand elles sont protégées du soleil direct, par des arbres d'ombrages. La défriche sélective peut être homogène ou sous forme de corridors orientés selon la luminosité.

L'agroforesterie développée en milieu ouverts est une solution pour régénérer les sols qui ont pu être dégradés par la déforestation, et augmenter leurs teneurs en carbone (agroforesterie régénératrice des sols). Des systèmes dynamiques basés sur les principes des successions permettent de récolter courges, bananes et papayes les premières années, tout en utilisant des légumineuses fixatrices d'azote. Les cucurbitacées, bananiers et papayers seront ensuite progressivement éliminés au profit du wassaï et cacao (ou cupuaçu), à mesure que poussent ces derniers et les arbres d'ombrage.

Des systèmes associant agroforesterie et élevage peuvent aussi être développés, en concevant des systèmes prairiaux à forte biodiversité (systèmes herbagers et agroforestiers) (voir projet Emmanuel Tillard)

En résumé, les systèmes agroforestiers complexes peuvent donc produire simultanément ou successivement wassaï, cacao, bananes, poivre entre autres, et en étant associés à des arbres forestiers, et ainsi participer à la souveraineté alimentaire des populations guyanaises, tout en fournissant de nombreux services écosystémiques : maintien de la fertilité du sol, stockage de carbone dans le sol et la biomasse, maintien de la biodiversité, même s'ils n'atteignent cependant pas la biodiversité d'une forêt.

Objectifs

L'objectif global du projet est d'identifier et promouvoir à l'échelle de la Guyane des systèmes agroforestiers efficaces par rapport à une production alimentaire diversifiée (participant ainsi à la souveraineté alimentaire), et d'un point de vue environnemental (stockage du carbone, amélioration de la qualité du sol, biodiversité), tout en renforçant un réseau de collaboration d'acteurs professionnels et institutionnels au niveau local et au niveau de la région (Guyane et Amazonie brésilienne)

Ce projet s'appuiera sur les acquis des précédents projets tels que Guyaforesterie (RITA 2016-2018), tout en développant des essais sur le long terme en station (station de Combi), plus spécifiques en l'agroforesterie régénératrice des sols, et le développement d'un réseau d'agriculteurs pour évaluer et expérimenter les pratiques.

Tâches :

- Enquêtes chez les agriculteurs : inventaire de leurs pratiques, de leur vision de la qualité des sols et de leurs besoins
- Organisation de séminaires regroupant agriculteurs et chercheurs dans une optique de recherche participative
- Formation d'agriculteurs (avec notamment visites de systèmes agroforestiers optimisés dans l'État du Pará au Brésil, tels que les systèmes développés par Michinori Konagano à Tomé Açu)
- Évaluation de la qualité du sol (physique, biologique, chimique), stock de carbone, biodiversité, rendements dans les différents systèmes agroforestiers mis en place par les agriculteurs
- Développement d'essais à long terme en station (Combi), notamment sur les différentes méthodes de défrichage (total, sélectif, en bandes) pour la mise en place de systèmes agroforestiers, ainsi que la mise en place de systèmes agroforestiers à partir de milieux ouverts. Suivi régulier de l'évolution de la qualité du sol (physique, biologique, chimique), stock de carbone, biodiversité, rendements
- Diffusion des résultats académiques (publications dans des revues à comité de lecture, congrès scientifiques)
- Élaboration et diffusion de documents avec recommandations à destination des agriculteurs

Partenaires pressentis :

- **Guyane :** UMR ECOFOG, SOLICAZ, UMR SELMET, UMR AGAP, Chambre d'Agriculture de Guyane, Coopératives agricoles, Lycée Agricole Professionnel.
- **France métropole :** UMR ABSYS, UMR ECO&SOLS, UMR AGAP
- **Brésil :** UFPA-INEAF, UFRA, Museu Paraense Emilio Goeldi (Belém)

Annexe 2 – Les synthèses des ateliers thématiques.

Atelier 1 : Accès aux aides et financement- Synthèse des travaux.

Animateurs : Maud MIRVAL (CTG), Nicolas MONTANBAUX (DEAAF/SEAF).

Co-animatrice : Suzy PALAMY/AGRIPLUS.

Nombre de participants : 25.

Profils des participants : agriculteurs, INTERVIG, IFIVEG, CTG, Chambre d'agriculture, GDI, CCDS,EPFAG, EPLEFPA, CACL, syndicats agricoles (JA, GRAGE), IAA (Agriyane SAS MANA, YANA WASSAÏ), énergéticiens (IDEX), techniciens agricoles, organisations de producteurs (BIOSAVANE, GDA de Mana, NOVACULTURAE, APG, AQUIPAG, ADADS), Crédit Agricole, Caisse des Allocations Familiales, CFPPA.

Périmètres des travaux : toutes les aides européennes FEADER, POSEI, Aides conjoncturelles, Défiscalisation, aide des minimis, aides de l'ADEME, Aides de la CTG hors FEADER, crédit d'impôt.

Objectifs : Identifier les freins et leviers d'action en matière d'accès aux aides pour les agriculteurs et de financement de l'activité agricole.

Les thématiques :

1- Comment adapter les aides au contexte actuel de la Guyane ?

Les aides existantes et leur adaptabilité.

2- Conditions d'accès aux aides : freins et leviers.

- Pré-financement : de quelles garanties les institutions bancaires ont-elles besoin pour financer un agriculteur ?
- Conditions d'éligibilité aux aides.
- Engagements à respecter.
- Quelles nouvelles aides peut-on mettre en place ?

3- L'agriculteur, un opérateur économique :

(Obligations de résultats, santé financière de l'exploitation, gestion des besoins de trésorerie et besoin en fonds de roulement, capacité d'investissements).

4- Les orientations de la défiscalisation en Guyane.

Peut-on étendre le champ de la défiscalisation au fond de roulement ?

- un guichet unique pour accompagner l'agriculteur sur le choix des aides + montage de dossiers.

	Les constats des participants	Propositions des participants
<p>1- Comment adapter les aides au contexte actuel de la Guyane ? Les aides existantes et leur adaptabilité.</p>	<p>- « 57000 allocataires, 250 allocataires rattachés au régime agricole. 30 perçoivent le RSA ».</p> <p>- « 6000 agriculteurs, 800 agriculteurs qui font Télépac, MSA 1500 agriculteurs qui ont l'AMEXA/ difficultés d'échelles. »</p> <p>- « On peut créer un revenu en attendant que les exploitations soient productives ».</p> <p>- « On produit 900 000 tonnes de carbone. Il doit exister une possibilité de taxer/collecter une partie de cette manne pour financer le RSA agricole ».</p> <p>L'instruction de la demande d'aide : « Les délais d'instruction sont trop longs ».</p> <p>- « Il est important de pouvoir prendre en compte l'inflation dans les demandes d'aides, les devis doivent être actualisés si les délais d'instruction sont très longs ».</p> <p>Les taux d'aide en fonction du statut de l'agriculteur : « Tous les agriculteurs devraient bénéficier des mêmes taux d'aides car les tracteurs coûtent le même prix pour tout le monde ».</p> <p>« Les pluriactifs et petits agriculteurs, qui contribuent également à la production agricole, devraient pouvoir bénéficier des mêmes plafonds d'aide, qu'ils soient installés à titre principal ou secondaire. Ce serait cohérent avec d'autres systèmes d'aides tels que celles sur le porc ou sur la volaille, qui sont attribuées au même taux quel que soit le statut de l'agriculteur. »</p> <p>Financer la défriche : « La société IDEX ne demande qu'à être associée à ces initiatives. L'agriculteur pourrait trouver son terrain « prêt à l'emploi » après</p>	<p>- Rapprochement des bases de données de la CAF et de la MSA pour identifier la population agricole.</p> <p>- Créer un revenu pour les agriculteurs, sur les 5 premières années, un revenu minimum pour vivre afin qu'il n'utilise pas sa DJA et ne prenne pas un autre emploi, calqué sur le RSA.</p> <p>- Adopter un système d'indexation automatique des devis sur l'inflation (par exemple) avant l'établissement de la convention lorsque la conjoncture économique l'exige.</p> <p>- Autoriser l'actualisation des devis durant l'instruction, si nécessaire.</p> <p>- Mettre en place des aides dédiées sur l'inflation des prix équipements agricoles.</p> <p>Les taux d'aide doivent être conditionnés à la production, et pas au statut de l'agriculteur.</p> <p>Création d'un accord-cadre sur un modèle sylvicole, un modèle de défriche avec les énergéticiens.</p>

	<p><i>une première mise en valeur par une société valorisant la biomasse. Nous pouvons défricher et créer la piste d'accès. »</i> <i>« Une feuille de route sur la construction d'un modèle sylvicole serait à mettre en place ».</i></p> <p>- <i>« En France hexagonale, il y a des CUMA spécialisées pour toutes les activités. Nous pouvons en favoriser la création ».</i></p> <p>Créer une zone d'installation agricole dans laquelle toutes les contraintes sont levées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contraintes environnementales (demande d'examen au cas par cas, étude d'impact), - des parcelles mécanisables, - des parcelles défrichées, - des parcelles non inondables - les réseaux d'eau et d'électricité sont connectés (zone d'habitat pour les agriculteurs). <p>Les aides nouvelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>« Aider les agriculteurs touchés par HLB » « Cela se fait avec la viticulture. »</i> - <i>« Ça se fait en Guadeloupe ».</i> <i>« Nous devrions essayer de rendre tous les agriculteurs éligibles aux aides qui existent déjà, avant d'en chercher de nouvelles ».</i> 	<p>Favoriser la création de structures collectives spécialisées (type CUMA) sur la récolte, le déboisement ...</p> <p>Création de zones agricoles sanctuarisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener une réflexion technique sur la surface nécessaire pour atteindre l'autonomie alimentaire et s'appuyer sur les réseaux de références. - Dresser une carte des zones à potentiel agricoles d'intérêt. - Élaborer un schéma d'aménagement. - Associer les énergéticiens pour la défriche et les pistes d'accès. <ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'arrachage des agrumes (HLB). - Aide au maintien des vergers (HLB). - L'aide au remplacement. - L'aide à l'acquisition de matériels informatiques. - L'aide à la tenue d'une comptabilité.
--	--	---

	Les constats des participants	Propositions des participants
<p>2- Conditions d'accès aux aides : freins et leviers.</p>	<p>- « <i>L'information ne circule pas jusqu'à Régina. Sur les aides conjoncturelles comme les aides de la CGSS, nous voyons l'annonce à la tv ou à la radio mais nous n'avons aucun accompagnement, nous n'avons rien. Nous ne savons pas comment accéder à ces aides : tout est informatique aujourd'hui. C'est compliqué. Quand nous découvrons l'aide, nous n'avons plus le temps de monter le dossier</i> ».</p> <p>- « <i>Nous sommes rassurés (Crédit Agricole) si l'agriculteur bénéficie d'un accompagnement administratif et technique au sein d'une organisation professionnelle</i> ».</p> <p>- « <i>Il est très difficile d'obtenir des liasses fiscales et déclarations d'impôts. Une meilleure fiscalité permettrait une plus grande transparence des revenus. Difficile d'aider sans comptabilité.</i> »</p> <p>- « <i>Même une comptabilité simple est difficile pour certains agriculteurs</i> ».</p> <p>- « <i>De nombreux agriculteurs veulent partager leurs savoir-faire. Mettre en place un système de parrain agriculteur pour accompagner un jeune qui s'installe. Le parrain bénéficie d'une bonification de ces aides</i> ».</p> <p>« <i>C'est rassurant pour la banque de savoir que le jeune est accompagné pour l'aider à atteindre ses objectifs de production</i> ».</p>	<p>- Augmenter la présence des institutions dans les zones isolées en créant par exemple des antennes délocalisées afin d'apporter l'information sur tout le territoire.</p> <p>- S'inspirer du dispositif itinérant Pirogue France Services/ Créer le même dispositif pour l'agriculture avec MSA/PAI chambre d'agriculture/DEAAF/PAE de la CAG.</p> <p>- Simplification de l'information pour la vulgariser.</p> <p>- Renforcer les structures collectives : augmenter les aides/les doter d'un ETP dédié à l'accompagnement administratif des adhérents.</p> <p>- Faciliter l'accès aux aides pour les structures collectives.</p> <p>- Bonification des aides pour l'agriculteur si appartenance à une structure collective.</p> <p>- Mettre en place des dispositifs incitatifs en termes d'imposition pour ceux qui déclarent leurs recettes car les taux d'imposition élevés dissuadent certains de déclarer leurs revenus.</p> <p>- Dispositifs d'abattement fiscal significatif pour les agriculteurs sur le modèle des fonctionnaires, pour ceux qui déclarent leurs recettes.</p> <p>- Créer un dispositif de parrainage sur le modèle du réseau Entreprendre avec système de bonification des aides.</p>

	Les constats des participants	Propositions des participants
<p>3- L'agriculteur, un opérateur économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - « <i>Développer les formations d'initiation à une comptabilité minimale pour les agriculteurs qui en ont la capacité. »</i> - « <i>Sans comptabilité, il n'est pas possible d'attribuer les aides et d'entrer dans les différents dispositifs de financement. Il est donc nécessaire de trouver les dispositifs financiers qui permettront la prise en charge des frais de comptabilité des agriculteurs. Un dialogue doit être établi en ce sens avec les structures d'accompagnement des agriculteurs afin d'identifier précisément leurs besoins. Il est possible de mettre en place des aides à l'établissement de la comptabilité ».</i> - « <i>Les pièces justificatives (attestation Amexa, attestations fiscales et sociales, avis d'impôts, justificatif foncier etc.) sont demandées par tous les organismes, il faudrait simplifier, faciliter les démarches pour les agriculteurs ».</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer un système porteur pour amener les agriculteurs à tenir une comptabilité minimale. Il faut un accompagnement pour acquérir des outils informatiques. - Financer l'accompagnement d'agriculteurs pour que ceux-ci aient une comptabilité. - Créer une banque de documents numérique et sécurisée avec des accès : MSA/PAE/DEAAF sur le modèle de la base de donnée DEAAF/MSA qui existe sur le territoire. Les agriculteurs y déposeraient leurs pièces une fois/an.

	Les constats des participants	Propositions des participants
4- Les orientations de la défiscalisation en Guyane.	<ul style="list-style-type: none"> - « Les entreprises nous demandent l'attestation P237 + régularité fiscale entreprise. Parcours du combattant. Comment peut-on faciliter cela ? » - « Pourquoi ne pas étendre la défiscalisation à la mise en valeur ? » 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un guichet unique par EPCI pour les démarches administratives des agriculteurs. - Élargir le dispositif de défiscalisation à d'autres postes.

Atelier 2 : Foncier, aménagement et installation.

Animateurs : Thierry BASSO (Chambre d'agriculture), Patrice BRIAND (SEAF/DEAFF).

Co-animatrice : Suzy PALAMY/AGRIPLUS.

Nombre de participants : 45.

Profils des participants : agriculteurs, INTERVIG, IFIVEG, DEAAF, CTG, Chambre d'agriculture, Mission Foncier, CCDS, EPFAG, CACL, syndicats agricoles (JA, GRAGE), IAA (Agridane SAS MANA, YANA WASSAÏ, DILO), techniciens agricoles, organisations de producteurs (BIOSAVANE, GDA de Mana, NOVACULTURAE, APG, AQUIPAG), Crédit Agricole, Groupama, SAFER.

Périmètres des travaux : Attribution des baux emphytéotiques, concessions, aménagements (voiries agricoles), réseaux (eau, électricité, communication), occupation illégale, droit coutumier. Problématique de la vente des terres agricoles ...

Objectifs : déterminer des actions à mener à court terme pour régler les problématiques les plus prégnantes liées au foncier et à l'installation. Des solutions à mettre en œuvre rapidement et dont les effets permettront de débloquer les freins immédiats.

Les thématiques :

- 1- Accès au foncier/ Freins et améliorations possibles/leviers d'action.
- 2- Valorisation du foncier : aménagement de la parcelle et moyens nécessaires/Aménagements collectifs (accès aux zones agricoles).
- 3- Installation et transmission/ transmission du foncier et transmission de l'exploitation.
- 4- Implantation des zones agricoles sur le territoire.

	Les constats	Propositions
<p>1- Accès au foncier/Freins et améliorations possibles/Leviers d'action.</p>	<p>Attribution foncière -Mission Foncier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Une certaine opacité des CAF. Je siège à la commission de ma commune et souvent quand je reçois les avis pour les habitants de ma commune, les avis sont quasi-pris alors que c'est l'avis de la commune qui devrait être prioritaire car là on peut défendre au cas par cas. » - « Il faut un suivi des demandes foncières en ligne ». <p>« Constat des attributions de parcelles, non mises en valeur. Je pense à l'aménagement des terres. Il faut qu'on ait un aménagement collectif : mairie, les collectivités, chacun doit prendre ses responsabilités et l'état aussi. C'est l'agriculteur avec son peu de moyen qui prend en charge l'entretien »</p> <p>« Le foncier non valorisé doit être récupéré et attribué aux jeunes. On va de plus en plus loin en forêt.</p> <p>« Attribuer du foncier avec un potentiel agricole vérifié ».</p> <p>EPFA :</p> <ul style="list-style-type: none"> « Pas d'informations sur les programmes d'attribution ». « Les délais d'attribution sont trop longs ». <p>Accès à l'information :</p> <p>« Nous ne sommes au courant de rien. Des messages circulent et nous n'avons pas d'info. On ne sait pas ce qu'est la Mission Foncier, on n'a pas d'interlocuteur. Il faut un guide, un fascicule pour présenter la procédure, avec tous les intervenants, quels sont les interlocuteurs. »</p> <p>« Il nous manque des informations sur la Mission foncier et ses procédures, le calendrier des CAF, les procédures</p>	<p>Une plate-forme de dépôt et de suivi des dossiers sur internet, avec notifications pour les différentes étapes de l'instruction.</p> <p>Un observatoire du foncier pour le territoire.</p> <p>Proposition de procédure :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Vérifier en amont le potentiel agricole d'un terrain demandé. 2) Attribuer des terrains agricoles mécanisables. 3) Faire assurer par les services de l'état, l'adéquation du foncier proposé avec le projet de l'agriculteur. <ul style="list-style-type: none"> - Informer les agriculteurs des procédures d'attribution à venir. - Raccourcir les délais d'aménagement des zones agricoles. <p>Créer un kit de communication pour chaque agriculteur avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une information accessible (simplifiée, traduite en plusieurs langues). - de l'information multi-partenariale (MF, MSA, DEAAF, autorité environnementale ...) - Créer de courtes vidéos thématiques et explicatives (didactiques).

	<p>environnementales (étude d'impact et demande d'examen au cas par cas, les attributions de l'EPFA ... »</p> <p>Occupation illégale des parcelles agricoles : <i>« J'ai des adhérents de mon syndicat qui veulent s'installer mais leurs dossiers sont ajournés car il y a une maison dessus. Est-ce que c'est la police qui doit intervenir, ou est-ce que c'est l'état, propriétaire du terrain qui doit intervenir ? Les gens ont besoin de logements mais ils viennent sur des terres agricoles. Nous devons organiser tout cela. Il faut qu'on anticipe sur les contraintes environnementales, sur l'aménagement, sur l'habitat pour le concilier avec la production ».</i></p> <p><i>« Il faut s'inspirer de l'expérience de l'EPFAG sur les OIN ».</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - La CAG fait un salon de l'information (guide PAI actualisé en 2024) : y adjoindre d'autres partenaires et créer un salon de l'information agricole ? Renforcer le pôle Foncier de la CAG ou mission SAFER (financer) : - Faciliter la mise en œuvre des enquêtes foncières de la CAG et systématiser la relocalisation de la parcelle par la MF. - Faire intervenir la police de l'urbanisme. - Créer des procédures de reconquête/récupération des terres agricoles sur le modèle de l'EPFAG.
--	--	--

	Les constats	Propositions
<p>2- Valorisation du foncier : aménagement de la parcelle et moyens nécessaires/ Aménagements collectifs (accès aux zones agricoles).</p>	<p>Des zones agricoles dignes de ce nom :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Il faut trouver des simplifications sur le foncier. Dans le cadre, des terrains agricoles mis à disposition des agriculteurs, vous êtes dans des zones où vous ne pouvez pas mettre du pâturage car zone protégée, il nous faut des zones agricoles libérées de toutes contraintes environnementales. » - « Des PAS comme à Nancibo, mais avec un cahier des charges ». - « Dans l'Est quand les agriculteurs demandent du foncier, il faudrait qu'on prenne en compte le fait de la mécanisation du terrain. Il ne faut pas attribuer des terrains non mécanisables. On veut privilégier l'agroforesterie et l'écologie, donc sans utilisation de produits phyto, ce n'est pas possible à la main. » <p>« La compétence Energie, c'est le syndicat de l'énergie. La compétence Eau potable, ce sont les collectivités. »</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Il faut faire des extensions de réseau + téléphone portable. » - « Peut-être une possibilité d'effectuer les démarches environnementales au niveau collectif ? » <p>La SAFER :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « On a parlé de sanctuariser « zone agricole protégé », c'est le boulot de la SAFER avec son droit de préemption, mis en place sous le contrôle direct de l'état. Il nous est demandé de rédiger un PPAS sur 5 ans. Nous pouvons faire de l'aménagement. Comment créer un guichet unique pour coordonner les demandes foncières, et accompagner les agriculteurs. » - « La profession a voulu la SAFER. Il faut la laisser fonctionner, elle s'occupera de l'aménagement, et l'EPFAG, d'urbanisation ». - « Beaucoup de charges pèseront sur la SAFER. Pour quelles recettes ? » - « Il faudra abonder les fonds de la SAFER avant sa montée en charge ». 	<p>Une zone agricole sanctuarisée/Zone Agricole Protégée (ZAP).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Libérée des contraintes environnementales, - Avec un potentiel agricole avéré, - Avec élaboration d'un cahier des charges pour les nouveaux installés. - Mécanisable, - Défrichée en amont + piste d'accès et voiries (accord avec les énergéticiens) - Des accès à la ZAP réalisés en amont grâce à la mobilisation des fonds ad hoc pour le passage des engins des énergéticiens. - Installation des jeunes en fonction des projets (en lien avec les plans de filières/Les objectifs de production) et des caractéristiques de la parcelle. - Associer le syndicat de l'énergie et les collectivités pour le développement des réseaux d'eau et d'électricité. - Associer les personnes-ressources adéquates pour la création/extension de réseaux (Orange, CNES, ...). <ul style="list-style-type: none"> - Rendre la SAFER fonctionnelle (agréments, nouvelle présidence) rapidement avec identification des 20 000 hectares dédiés. <ul style="list-style-type: none"> - Les cessions onéreuses constituent des recettes pour la SAFER. - Abonder le budget prévisionnel de la SAFER (si besoin).

	<p>- « <i>Quelle synergie entre acteurs, on peut mettre en place autour de la SAFER ? Il ne suffit pas d'avoir les 20 000 ha. Des dispositifs existent, il faudra imbriquer tout cela pour que la SAFER fonctionne au mieux.</i> »</p> <p>L'accès : pistes et servitudes.</p> <p>« <i>A part les routes nationales et départementales, les pistes des agriculteurs sont en latérite. Aucune commune ne touche d'aide pour entretenir les voies d'accès pour les agriculteurs. De temps en temps, la CTG donne de l'aide. J'exige que l'état mette toutes nos voies d'accès en dur.</i> »</p> <p>« <i>3 000 km de réseau rural de ce département, il faudra identifier le réseau de voiries agricoles parmi ces km de pistes pour les privilégier.</i> »</p> <p>« <i>On peut créer des voiries sur le FEADER, mais l'entretien n'est pas éligible sur ce programme.</i> »</p> <p>« <i>La création des servitudes est à la charge de l'agriculteur, ce n'est pas normal. C'est le propriétaire du terrain qui devrait en avoir la charge.</i> »</p>	<p>- Créer un fonds dédié à l'entretien des pistes agricoles avec un ETP (à la CAG, à la SAFER ?) pour mener cette mission de recensement, d'identification des propriétaires et initier les démarches d'entretien et de création des servitudes auprès des propriétaires des voiries.</p> <p>- Création d'un service entretien des pistes dans les communes rurales doté des moyens financiers nécessaires.</p> <p>- Abonder les enveloppes pour l'entretien des voiries agricoles selon le propriétaire.</p>
--	--	--

	Les constats	Propositions
<p>3- Installation et transmission. Transmission du foncier et transmission de l'exploitation.</p>	<p>Installation :</p> <p>« Pour accompagner les JA, il faut un revenu minimal durant la période d'installation car les jeunes cumulent un 2^{ème} boulot. J'ai vu avec la CAF, c'est possible que le JA dispose d'un revenu pendant son installation. »</p> <p>« Il faut faire de la DJA, un vrai levier pour le JA ».</p> <p>« Il faut un financement bancaire pour aider l'agriculteur, la DJA n'est pas suffisante ».</p> <p>« La CAG n'a pas de service dédié à la transmission. Nous avons demandé à l'état de nous aider à financer un pôle juridique. La demande a été faite, mais pas de convention signée jusqu'à maintenant. »</p> <p>« Les terrains sont squattés lors de problèmes de succession, de transmission ».</p> <p>« Carence d'informations juridiques : retraites, déclaration de revenus agricoles, pas d'infos ni de ressources humaines ».</p> <p>« La procédure Terres incultes, les terrains qui sont en propriété privée, il y a un diagnostic qui doit être réalisé sur un périmètre à l'initiative de la commune pour identifier les parcelles sous utilisées. Une procédure au cas par cas qui peut se terminer par une mise en demeure de remettre en culture la parcelle, ça peut aller à un fermage avec un JA, le proprio va gagner un revenu locatif. »</p>	<p>- Mise en place d'un revenu minimal pour les JA avec la CAF, type RSA.</p> <p>...</p> <p>- Installation d'un pôle juridique à la Chambre d'agriculture : demande d'un financement état.</p> <p>- Création d'un PIT, le Point Information Transmission.</p> <p>Actionner les procédures Terres Incultes et droit de préemption (dès que la SAFER fonctionne).</p>

	<p>Faciliter l'installation des JA. <i>« Proposition Amexa : quand on est installé, le technicien de l'Amexa vient constater la mise en valeur. La surface mise en valeur pour l'obtention de l'Amexa doit être prise en compte dans le calcul des 2 hectares pondérés. »</i></p> <p>Transmission : <i>« Dans les CAF, on voit des agriculteurs de 59 ans dont les héritiers ne veulent pas reprendre. Ce sont de grandes exploitations de 400 ha. Ce serait plus simple de reprendre ces fermes qui fonctionnent bien. Il faudrait que nous ayons un dispositif pour recenser les agriculteurs en âge de transmettre, et qui soit en mesure de mettre en face des jeunes agriculteurs ».</i></p> <p><i>« Le carbone, il y a de l'argent à prendre de ce côté également pour solutionner nos problèmes d'argent. La CAG pourrait bénéficier de ces fonds ».</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte la surface mise en valeur pour l'obtention des 2ha pondérés de l'Amexa. - Financer le PIT (Point Information Transmission) de la CAG. - Mettre en place un dispositif pour que des fonds soient réattribués et fléchés selon les besoins : CAG, SAFER, enveloppe dédiée au JA ...
--	---	---

	Les constats	Propositions
<p>4- Implantation des zones agricoles sur le territoire.</p>	<p>Les ZDUC : <i>« On parle foncier et on parle sol, également. On a identifié dans les documents des SAR, une zone pour le développement agricole. On peut développer l'agriculture sur les zones identifiées dans le SAR. Avant de voir tout conflit d'usage avec les peuples autochtones ».</i></p> <p><i>« On va avoir un problème car une partie de la population veut être propriétaire du foncier et le gérer en autonomie ».</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'aménagement agricole doit s'appuyer sur le SAR. - Identification des 20000 hectares de la SAFER.

Atelier 3 : Mise en conformité - Contrôles (importations illégales) - Biosécurité.

Animatrice : Gwendoline Le LIARD (SALIM).

Co-animatrice : Suzy PALAMY/AGRIPLUS.

Nombre de participants : 16 participants.

Profils des participants : CTG, Chambre d'agriculture, Douane, ASP, INTERVIG, IFIVEG, ARS, EPFAG.

Périmètres des travaux :

Mise en conformité vis-à-vis des différentes réglementations en vigueur.

Enjeux sanitaires liés aux contrôles, importations illégales, mise en œuvre des obligations

Objectifs : Identifier les freins et leviers d'action pour les thématiques identifiées.

Les thématiques : Elles ont été déterminées par les participants, au démarrage de l'atelier.

- 1- Services de contrôle et partenaires.
- 2- Procédures de contrôle.
- 3- Importations de petits matériels.
- 4- Importations.
- 5- Domaine animal.
- 6- Domaine végétal.

	Les constats des participants.	Propositions des participants.
1- Services de contrôle et partenaires.	<p>Absence de GDS et de vétérinaires pour les exploitants : <i>« Lorsqu'on discute avec les éleveurs, ils reprochent le manque de vétérinaire rural. Pas de GDS pour faire l'info sur les maladies etc. Ce qui fait qu'ils ont pas mal de pertes. »</i> <i>« Le ministère fait une grande consultation car nous sommes en pénurie de vétérinaires. Le MASA essaie de répondre à cette possible ouverture vers les vétérinaires étrangers »</i> <i>« Si le GDS a un agrément de groupement pour les médicaments vétérinaires. Il peut fournir tous les médicaments. »</i> <i>« Le vétérinaire du GDS peut avoir une casquette GDS et une casquette vétérinaire du groupement. »</i></p> <p>Formation / Information insuffisantes pour les professionnels : <i>« Les formations biosécurité obligatoires sont difficiles à mettre en place car les agriculteurs n'ont pas la disponibilité. »</i> <i>« Informations sur les contrôles. On a essayé de s'associer à des cours à Matiti, mais ça ne s'est pas fait. »</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financer une enveloppe pour relancer le GDS de la CAG. - Recruter des vétérinaires de France hexagonale et étrangers. - Source de financement : se calquer sur les GDS de France hexagonale qui proposent tout un panel de services pour attirer les éleveurs : Nettoyage /désinfection d'exploitations, aides au rebouclage, ... - Un poste d'animateur pour aller chercher les fonds. - Installer un local de stockage des médicaments. <p>Définition d'un cahier des charges de formation adapté au contexte guyanais grâce à une concertation entre services de l'État, OF, Chambre d'Agriculture, Collectivités.</p> <p>Diffusion d'informations et formations à organiser en fonction des zones d'exploitations (Est/Ouest, Littoral, Communes de l'Intérieur) par le biais des associations, des interpros, des regroupements par zones. Des supports d'information traduits en plusieurs langues.</p>

	Les constats des participants.	Propositions des participants.
2- Procédures de contrôle.	<p>« Comment vous comprenez qu'on accorde un prime à l'abattage à un professionnel. Par rapport à la réglementation, si le propriétaire de l'animal est sur 2 entités différentes, l'aide sera calculée sur le montant pour les 2 sites. Aujourd'hui, nous avons des contrôles avec deux entités fiscales mais reconnues comme un seul propriétaire. C'est un problème pour percevoir les aides POSEI. »</p> <p>« C'est propre à la Guyane. »</p> <p>« Les contrôles ne sont pas gênants car ils nous aident à être aux normes, ils apportent de réponses et des solutions et non des sanctions, ils sont nécessaires. »</p> <p>« Dès que ça touche les aides européennes, nous n'avons pas le choix. 75% des contrôles sont définis par analyse de risques. Ceux qui ont déjà commis des irrégularités, ceux qui sont de nouveaux entrants ... les 25% restants, ce sont des contrôles aléatoires. »</p> <p>« En tant qu'interpro, vous tombez dans la sphère des contrôles. Vous ne pouvez pas y échapper. Pour le POSEI, un contrôle tous les 2 ans, serait suffisant. »</p> <p>Multiplicité des contrôles et durée des contrôles : l'absence de coordination entre les services de l'État engendre de nombreux contrôles dans la même année pour l'agriculteur, ce qui lui mobilise beaucoup de temps (préparation, temps d'échanges,...)</p> <p>« Problème de la communication entre le PAE et l'ASP sur les contrôles afin que les agriculteurs ne soient pas confrontés à des remboursements et qu'ils aient les bonnes informations dès le départ ».</p>	<p>Faire modifier le POSEI pour 2024 : Prendre en compte l'exploitation et pas le propriétaire. Il faut modifier l'instruction technique et prendre en compte les deux élevages.</p> <p>Mise en place d'un référent coordonnateur des contrôles entre services de l'Etat.</p> <p>Supports d'informations sur les procédures de contrôle.</p>

	Les constats des participants.	Propositions des participants.
3- Importations de petits matériels.	<p>- <i>Importation de petits matériels qui ne sont pas aux normes CE.</i></p> <p>- <i>Pas de possibilité d'adapter la réglementation européenne.</i></p> <p>« On peut s'intégrer dans des réseaux d'Amérique du Sud ou de la Caraïbes. Il faut développer des réseaux ».</p> <p>« Ces réseaux doivent être formalisés et il faut définir une liste de matériels qui seraient actés ».</p> <p>« Si un organisme de gestion s'assure du coût raisonnable (comparaison des devis), on peut définir des aides en face. »</p>	<p>Inciter un fournisseur étranger à se certifier :</p> <p>Identifier un (ou un petit nombre) fournisseur(s) qui peut fournir tous les matériels, il fait les démarches de certification pour bénéficier de l'ouverture d'un marché en Guyane (Petitesse du marché à prendre en compte).</p> <p>Les interpro peuvent repérer les matériels utilisés par tous et porter les demandes de normalisation.</p>

	Les constats des participants.	Propositions des participants.
4- Importations.	<p>« <i>Pas assez de contrôles</i> »</p> <p>« <i>Risques sanitaires réels pour la population</i> ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter des contrôleurs. - Sensibiliser les mairies sur la question de la responsabilité pénale concernant les revendeurs. - Relancer les marchés de producteurs. - Campagne de communication auprès du grand public pour sensibiliser aux risques sanitaires et aux risques pour la production locale/Associer l'ARS.

	Les constats des participants.	Propositions des participants.
5- Domaine animal.	<p>Utilisation de médicaments vétérinaires : <i>Présence au Brésil de médicaments moins chers identiques à ceux vendus par la France hexagonale, moins chers car sans autorisation AMM.</i></p> <p>Filière Faune Sauvage : <i>« Il faut disposer de 2 autorisations : une personne capacitaire, les connaissances pour élever ces espèces. Il faut que son établissement ait une Autorisation Préfectorale d’Ouverture (détention de faunes sauvages). Sur l’élevage et la détention, il y a des choses faites sur le pécarari et le caïman. Il reste des questions sur le risque sanitaire et l’élevage. L’étape abattage (il faut un abattoir spécialement pour ces animaux) + l’identification individuelle des animaux pose un souci. »</i></p> <p>Salmonelles : <i>« Recrudescence de cas depuis 2 ans. Toute la procédure, hormis le nettoyage de l’exploitation, est prise en charge aujourd’hui par le SALIM (abattage, évacuation et enfouissement des déchets). La filière est gravement impactée et se pose le problème d’accompagnement de l’exploitant après l’abattage. Peu d’exploitations traitées ont pu redémarrer car l’éleveur ne peut pas bénéficier de l’indemnisation conditionnée au respect de la charte sanitaire. »</i> <i>« Comment on fait pour avoir ces partenaires manquants ? Comment l’éleveur fait face à ces coûts quand il n’adhère pas à la charte. Pour avoir la charte, il faut monter en compétence. »</i></p> <p>Réutilisation du matériel financé mais inemployé. <i>« Il y a un sujet sur le matériel agricole financé, une fois qu’il a passé els 5 ans du FEADER, il peut être revendu. Donner la possibilité aux agriculteurs qu’ils peuvent rentrer dans une filière de matériels reconditionnés. »</i></p>	<p>Adaptation réglementaire à demander.</p> <p>Groupe de travail spécifique professionnels + état pour mettre en place la filière.</p> <p>Atelier à prévoir avec les interpros pour lancer 1 étude visant à déterminer les causes pour mettre en place les mesures préventives.</p> <p>Créer une filière de matériels reconditionnés, à l’issue des 5 ans de contrôle.</p>

	Les constats des participants.	Propositions des participants.
6- Domaine végétal.	<p>Importation du matériel végétal /Réglementation semence : <i>« Les semences doivent être dans un catalogue, c'est du protectionnisme économique. Nous avons des demandes afin de lever cette contrainte, pas de réponse pour cela. »</i></p> <p><i>« Nouvelle réglementation spécifique à la Guyane pour les semences d'Europe : nouvelle déclaration et nouveau certificat pour empêcher l'arrivée de nuisibles susceptibles de mettre en péril les cultures locales. Travail initié depuis 4 ans, toujours en cours. La définition d'une liste de nuisibles nous permettra de sortir de la réglementation européenne (objectif2023-2024). »</i></p> <p>Utilisation des produits phytosanitaires : <i>« Communication/réglementation sur autorisation ou retrait des produits phyto : il y a un site ANSES mais il faut y aller pour trouver les informations. »</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une banque de semences avec un producteur local pour ne plus dépendre des importations. - Lever la contrainte des semences inscrites dans un catalogue. - Appuyer et accélérer cette démarche. - Panneau d'affichage obligatoire chez les distributeurs. - La CAG ou les services de l'état : ces informations doivent faire l'objet de communication auprès des OPA et interpro pour les diffuser aux agriculteurs.

Atelier 4 : Formation-Encadrement technique.

Animatrice : Agnès LATOUCHE, cheffe de service SEAM.

Co-animatrice : Manuella NORESKAL pour le cabinet AGRIPPLUS.

Nombre de participants : 21.

Profils des participants : OCAPIAT, GDI, Syndicat des Jeunes Agriculteurs, GRAGE, EPLEFPA de Matiti, IFIVEG, GEIQ, Chambre d'agriculture, Service statistique DGTM (SISE), GERHOPA, CTG, CIRAD, AMASEGUY, Novaculturae, Agriyane.

Périmètres des travaux :

Accompagnement technique, professionnalisation des acteurs (formation et orientation), attractivité des métiers de l'agriculture, intégration de l'enseignement agricole sur le territoire.

Objectifs : À partir des constats (du document distribué) et des états des lieux des intervenants, comment peut-on aller plus loin en exprimant des propositions concrètes à court terme ? À moyen et long terme ?

Les thématiques :

- 1- Accompagnement technique et administratif,
- 2- La formation,
- 3- Changement climatique.
- 4- Innovation. Cette thématique peut être abordée de manière transversale au sein des thèmes précédents.

	Les constats des participants.	Propositions des participants.
<p>1-Accompagnement technique et administratif.</p>	<p>« Un audit fait qui stipule qu'il y aurait un besoin de 50 à 60 techniciens sur le territoire de la Guyane. »</p> <p>« Mettre des licences en place pour que les techniciens soient des personnes locales »</p> <p>« Il y a un manque de moyen. Le métier de technicien doit se valoriser. On assiste à l'ouverture de boîtes privées de conseil. Gros besoin d'animateurs, de techniciens. Chaque année problème pour la recherche de fond : Des AAP avec des délais de réponses très courts sur à peine 2 ans de programmation. »</p> <p>« Le technicien devrait apporter à l'agriculteur une amélioration de son système de production. »</p> <p>« Plus des techniciens pour l'appui technique ».</p> <p>« Possibilité de faire normalement des contrats saisonniers alors que la MSA de Guyane ne le fait pas. Pourtant nous cotisons normalement »</p> <p>Le GERHOPA :</p> <p>« Le fonctionnement du GERHOPA n'est pas optimal. Le groupement doit optimiser l'utilisation des fonds ».</p>	<p>- Ouvrir des formations niveaux licence pro pour créer un vivier de personnes employables en tant que technicien. Faire former les jeunes en France après les BTS. Mettre en place une bourse pour faire revenir les jeunes en Guyane.</p> <p>- Apprentissage : créer des guides sur l'apprentissage pour les acteurs du monde agricole.</p> <p>La programmation devrait être pluriannuelle. Diminuer les délais de réponses aux porteurs de projet.</p> <p>Mettre en place des indicateurs qui permettent de mesurer l'action des techniciens.</p> <p>Des techniciens de proximité pour agir transversalement mais aussi des spécialisés, agrumes par exemple.</p> <p>Rappeler à la MSA ses missions, avoir les mêmes services que les caisses de l'Hexagone.</p> <p>Mutualiser les ETP administratifs. Le GERHOPA doit organiser les ETP technique selon les bassins géographiques quitte à répartir un ETP sur deux structures.</p> <p>Réorganisation en bassin géographique. Découper les ETP entre plusieurs structures</p> <p>Mettre en place des moyens de capitalisation des savoirs au sein des structures</p>

	<p>« Le GERHOPA ne pourra pas augmenter ses capacités jusqu'à l'embauche de 60 techniciens. Il faudrait que les structures viables puissent s'orienter elles-mêmes vers une autonomisation des demandes de financement ».</p> <p>« <i>Les missions du Gerhopa à la base étaient surtout d'appuyer Les petites structures (comme celles de l'ouest) qui n'avait pas la capacité de dégager un financement.</i> »</p> <p>« <i>Il y a plusieurs acteurs privés dans l'accompagnement : Solicaz, Forestinitiative, Matiti, Cirad, Apogu, les coopératives. Quid de la coordination entre ses acteurs et des doublons dans l'accompagnement technique ?</i> »</p> <p>Chambre d'agriculture :</p> <p>« <i>Il y a 20 ans la CA a porté le projet PEAFOG (canne) projet de 40 millions d'euros, 35 millions état, 5 millions CTG, La chambre grâce à cela à mis en place l'antenne de l'ouest de la CAG, le PPAOG, etc. C'est possible mais il faut des fonds.</i> »</p>	<p>Autonomisation via la vente de produits et services également car les subventions vont aller en diminuant. Surtout que les financeurs demandent des comptes pour reconduire les subventions alors qu'en Guyane il est difficile de montrer les évolutions.</p> <p>S'orienter vers du conseil payant peut être une source de recettes financières.</p> <p>Aider les structures à se formaliser en OP pour qu'elles puissent débloquer d'autres fonds.</p> <p>Des fonds pour l'accompagnement administratif.</p> <p>Replacer la CAG au centre du dispositif/mieux doter la chambre d'agriculture.</p> <p>Revoir les moyens de préfinancement pour accéder aux aides européennes.</p>
--	--	--

	Les constats des participants.	Propositions des participants.
<p>2- La formation.</p>	<p>« En 2020, 87 postes d'ouvriers sont recensés sur l'ensemble de la Guyane. L'accès à l'emploi s'effectue peu sur des niveaux d'ouvriers agricoles, la main d'œuvre non déclarée étant privilégiée ».</p> <p>« Les JA se sont engagés à prendre des agris en apprentissage auprès du lycée cependant ils ont un manque de visibilité sur les candidats »</p> <p>« Lorsque des contrats d'embauche sont signés, les jeunes ne sont pas gardés, il y a souvent des ruptures des contrats. »</p> <p>« Le parcours d'installation est long et crée des périodes de rupture. Les jeunes se détournent du secteur car difficile.</p> <p>« Il y a un biais dans l'analyse car on ne connaît pas les chiffres de la main d'œuvre non déclarée. Cette main d'œuvre irrégulière fait pression sur l'emploi légal car ce dernier occasionne plus de taxes et un salaire plus élevé. Il y a un problème d'attractivité, cependant il y a des ouvriers illégaux dans les fermes. »</p> <p>« La carte de formation est cohérente par rapport aux demandes du territoire. Problème de fond est le recrutement. Constat : les formations ne se remplissent pas, elles se remplissent par défaut.</p> <p>« Problème majeur de la formation agricole en Guyane est qu'on ne retrouve pas les jeunes après leur formation dans le domaine de l'agriculture. A comptabilisé 17 contrats d'apprentissage en</p>	<p>Rendre plus visible la disponibilité des ouvriers diplômés. Faire se rejoindre l'offre et la demande.</p> <p>Le groupement d'employeur est intéressant pour favoriser l'intégration des jeunes formés sur le marché de l'emploi. Mutualiser des moyens pour créer des postes durables.</p> <p>Former et régulariser les ouvriers qui ne sont pas déclarés, cela pourrait être un vivier d'apprenti.</p> <p>Mobiliser les aides de 7000€ disponible sur les contrats en apprentissage. Pour faire fonctionner les groupements d'employeurs ou GEIQ, besoin de fond d'animation. Mobiliser des réseaux comme l'École de la 2^{ème} Chance/Chantiers d'insertion.</p> <p>Campagne de communication pour rendre attractif (Moyen terme) - S'inspirer du secteur du BTP. Travailler le volet recrutement pour avoir plus de jeunes en formation initial, apprentissage. (Court terme)</p> <p>La profession doit mieux cerner ses besoins puis communiquer vers les instances de formation (exemple du secteur du BTP)</p>

	<p><i>agriculture sur 2 ans ce qui est peu. Forte problématique d'attractivité du secteur ».</i></p> <p><i>« L'objectif en termes de débouché n'est pas bien ciblé. Pas assez de statistique. »</i></p> <p><i>« L'état a demandé à la MSA de faire un bilan. Chiffre avancé 100 salariés déclarés recensé (comprend bcp d'espace vert). Pas assez de statistique, le salariat agricole est peu développé par rapport aux données de la MSA ».</i></p> <p>Manque d'attractivité de l'EPLEFPA :</p> <p><i>« L'éducation nationale ne donne pas de visibilité sur la formation portée par le lycée agricole. »</i></p> <p><i>« Trajet difficile, problème de transport qui sont en cours de régularisation avec la CTG. Cantine plus chère qu'en métropole. Beaucoup de jeunes ramènent leur gamelle. L'animateur du week-end pour les jeunes de l'internat a été enlevé. L'internat est en travaux et n'est pas attractif pour les jeunes. Il y a des</i></p>	<p>Plus d'adaptation de l'offre de formation et un ciblage plus fin par exemple via le réseau des MFR pour former les ouvriers agricoles.</p> <p>Faire un travail d'animation et de formation des tuteurs pour trouver les maîtres de stage.</p> <p>Réseau pour diffuser les offres d'emploi et rattraper les décrocheurs.</p> <p>Système de passerelle après la fin du diplôme pour que les étudiants puissent être conventionné avec des groupement d'employeur/OPA/Association en tutorat s'ils ne trouvent pas d'installation ou travail juste après le diplôme.</p> <p>Mettre en place un observatoire pour connaître le devenir des étudiants à l'issue de leur formation à Matiti et le salariat agricole.</p> <p>Le rectorat doit donner plus de visibilité aux formations du vivants et les inclure dans sa communication au même titre que les autres parcours.</p> <p>Des journées portes ouvertes mais localisées dans le centre de cayenne pour aller à la rencontre des jeunes.</p>
--	---	---

	<p><i>problèmes de transport. Les écoliers ne sont pas déposés à l'heure pour suivre leur formation. »</i></p> <p><i>« Les jeunes disent que quand ils vont aux lycées de Matiti, ils vont en prison. »</i></p>	<p>Créer de l'activité socio-culturelle autour du lycée, redorer l'image du lycée en choisissant une activité phare qui va attirer les jeunes.</p>
--	---	---

	Les constats des participants.	Propositions des participants.
3- Changement climatique.	<p><i>‘Il faudrait un bilan spécifique pour les assureurs et les partenaires bancaires, pour connaître les données de versement des cotisations. L’IEDOM doit normalement pouvoir fournir ces données. Cela dans le but d’orienter les stratégies de développement ».</i></p> <p><i>« Aider les agriculteurs à changer leurs techniques, il y a eu un AAP agroéquipement innovant déjà fini (premier arrivé, premier servi). »</i></p> <p><i>« Manque de concertation avec le CIRAD »</i></p> <p><i>« L’INRA et le CIRAD captent la majeure des fonds mais peu de retombé pour le monde agricole. »</i></p>	<p>- Demander ces données à l’IEDOM.</p> <p>Demande de création d'un fonds spécifique (Caisse régionale) garantissant l’indemnisation maximum en cas de phénomène climatique exceptionnel.</p> <p>Demande de diffusion massive d'informations et formations autour de techniques adaptatives (travail sous serre, luttés contre les bio-agresseurs, adaptation variétales..).</p> <p>Demande d'une mutualisation formalisée des réseaux Interdom de recherche (CIRAD, INRAE, Chambres d'Agriculture, Instituts d'Elevage...) au profit des acteurs du monde rural.</p>

	Les constats des participants.	Propositions des participants.
4- Innovation.	<p><i>Le rapprochement entre industrie et recherche fondamentale a permis de garder le tissu industriel en France. Il faut faire la même chose en Guyane.</i></p>	<p>Il faut faire rentrer les professionnels de l’agriculture dans l’institut amazonien (Université) afin que celui-ci développe des solutions pour le monde agricole.</p>

	<p><i>« Pôle de compétitivité du GDI, 3 types de transfert : veille, adaptation de procédés par rapport aux ressources de territoire/ Vitagora qui travaille sur le pôle nutrition santé. Travaille avec la Cosmetic Valley. C</i></p> <p><i>Capvalora : partie définition du projet est terminée. Il y a eu une alternance au niveau de la collectivité et donc un arrêt du projet. Le projet est à l'arrêt. Procédure longue sur la reprise du foncier pour faire la mise en place du projet.</i></p> <p><i>Dans le mois qui vient la station aquacole de Soucoumou sera reprise et relancée en premier lieu. Dans un deuxième temps la ferme de démonstration démarrera avec des projets en lien avec la partie aquacole.</i></p> <p><i>Ce projet ne fonctionnera que si les principes d'économie circulaire peuvent être mis en place. »</i></p>	
--	--	--

Atelier 5 : Coûts de production et mise en marché.

Animateur : Jean-Christophe LAMBERT, chef de service SISE.

Co-animatrice : Suzy PALAMY/AGRIPLUS.

Nombre de participants : 21.

Profils des participants : agriculteurs, INTERVIG, IFIVEG, CTG, chambre d'agriculture, GDI, CCDS,EPFAG, EPLEFPA, CACL, syndicats agricoles (JA, GRAGE), IAA (Délices de Guyane, Agriyane SAS MANA), technicien (AGRIPHYLLE), organisations de producteurs (NOVACULTURAE, APG, AMASEGUY).

Périmètres des travaux : Amélioration du taux de couverture, favoriser la consommation locale, freins à l'importation, l'octroi de mer, question des importations illégales en fruits et légumes dans la filière végétale. Conciliation production locale et importation. Revalorisation des marchés locaux, ré-orientation de l'offre locale sur les marchés au profit des producteurs locaux labellisés.

Objectifs : Déterminer des actions efficaces à mener pour les thématiques ciblées.

Les thématiques :

- 1- La maîtrise des coûts de production,
- 2- La mise en marché (organisation de la valorisation sur les marchés de Guyane) et présentation de l'offre (marketing, labellisation, étiquettes)
- 3- Niveau de l'importation sur les marchés (ex. Marché de Kourou, 80% de produits d'importation).
- 4- Taux de couverture : construction.

Une dichotomie à prendre en compte :

- En 20 ans, l'augmentation des importations (+64% agro-alimentaire, +82% animal et végétal) est un corollaire de l'augmentation de la population (+79%) dans la période.
- Près de 70% de la population guyanaise est bénéficiaire de la CMU.

	Les constats	Propositions
<p>1- Maîtrise des coûts de production.</p> <p><i>Les participants font remarquer l'absence, dommageable, des provendiers et distributeurs.</i></p>	<p>L'importation des intrants : <i>« Tout ce que l'on produit est grevé par ce qu'on achète en France pour produire en Guyane. »</i> <i>« En élevage, on a prévu de vendre le poulet à 10 € aux consommateurs. Le poulet qu'on devait vendre à 5,96 € aux GMS, pour tenir ce tarif, c'est impossible. Aujourd'hui, il est à 14 € ».</i> - Actionner les leviers techniques pour limiter l'utilisation des intrants importés, une grosse marge de progrès au niveau des gains techniques sur son plan de fertilisation. - Viser l'autonomie de l'exploitation : développer le compostage pour cela il faut des enveloppes dédiées, financer de la formation, faire des essais ... - Nous devons créer des modèles par type d'exploitation pour plus d'efficacité.</p> <p>Production locale d'aliments : <i>« Nous avons mis en place une convention avec le provendier, sur le prix, la fréquence, la quantité. Ce n'est pas respecté ».</i> Coopération régionale : - Travailler avec nos voisins. Importation directe plutôt qu'un passage par la France hexagonale.</p> <p>Main d'œuvre : - Main d'œuvre étrangère, secteur en tension. <i>« On parle de régulariser la main d'œuvre des secteurs en tension en France ».</i> - La profession doit demander une PCRH, comme pour la filière pêche. On en a parlé, il faut la demander. - Mise en place de groupements d'employeurs, pas d'animation pour gérer l'administratif, la logistique. - Favoriser la mutualisation des moyens humains et matériels. - Les CUMA, <i>« c'est bien, mais il faut du personnel d'animation. »</i></p>	<p>- Une enveloppe dédiée à la compensation des surcoûts des intrants pour l'agriculteur afin qu'ils ne les répercutent pas sur le consommateur.</p> <p>- Renforcer l'accompagnement technique individuel des agriculteurs. - Un laboratoire d'analyse de sols est indispensable.</p> <p>- Nécessité d'un Hub céréalier régional. (Voir propositions Séminaire Alimentation animale CACG).</p> <p>- Un guichet unique dédié à l'agriculture pour régler les problématiques de régularisation. - Une PCRH, comme pour la filière pêche. - Favoriser la création de groupements d'employeurs par bassin et combler le besoin de financement. Possibilité de mobiliser des fonds VIVEA/OCAPIAT. - Favoriser le modèle de la CUMA et abonder le besoin de financement.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Ex. région hexagonale : l'ICHN est démultipliée pour faciliter l'embauche de la main d'œuvre familiale. - La stratégie main d'œuvre sur un territoire n'est pas gagnante par rapport à la mécanisation. Méfiance vis-à-vis des contrats aidés. - Service de remplacement inexistant. <p>Taxe pétrolière et octroi de mer : <i>« Il existe la charge liée à l'agriculteur qui n'est pas liée à sa propre production. Engins agricoles en panne dans les hangars. Les mineurs ont obtenu une dérogation où ils ont très peu de taxes sur les importations. Les pêcheurs ont un diesel plus dé-taxé que les agriculteurs. »</i></p> <p>Taxer les produits importés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nos produits sont grevés car nos intrants viennent de l'extérieur. On peut atteindre la souveraineté alimentaire : on produit ce que l'on sait produire. Les moyens : enveloppe de compensation des surcoûts. Un élevage de volailles en France c'est 40 000 poules. A cause de la guerre, ils ont ouvert le marché à l'Ukraine, c'est 1 million de têtes. En France, l'œuf a pris 60% d'augmentation, en Guyane, nous traînons et les éleveurs souffrent. - Le RSA ne joue plus son rôle de compensation, avec les prix d'augmentation. Concertation à avoir avec la profession, la CTG et la chambre d'agriculture. - L'augmentation des produits phytosanitaires provoque l'absence de production chez les producteurs. - Défaillance des aides : <i>« L'aide au fret de la CTG. L'année dernière ils ont soldé le programme 2014. Ça impacte nos coûts de production car on ne sait quoi imputer pour l'année concernée. Ces dossiers sont difficiles à monter. »</i> - Les délais sont longs et les aides arrivent tard. 	<ul style="list-style-type: none"> - Incitation en s'appuyant sur les aides surfaciques. - Inciter à la mécanisation pour limiter la main d'œuvre (modèle des exploitations avicoles). Régime incitatif. - Mise en place d'un dispositif de remplacement efficace. - Se calquer sur les mineurs ou les pêcheurs pour créer un modèle spécifique aux les agriculteurs. - Accompagner (accélérer) les démarches de reconnaissance de l'interprofession pour lui permettre de taxer les produits de dégagement (modèle de la Réunion). - Actualiser/faire évoluer le SDREA (schéma des structures). - Accompagner les exploitants pour les rendre éligibles aux dispositifs d'avances budgétaires.
--	---	--

	<p>- Dispositif d'avance budgétaire garanties par l'état. Renforcer le terrain car il y a encore des insuffisances structurelles pour en bénéficier.</p> <p>- Accompagnement administratif :</p> <p>- « Nous avons un centre de gestion, il n'a plus de moyens pour fonctionner et être plus visible + délocalisation dans l'ouest pour accompagner les petits agriculteurs. Quand on a des aides sur la Calamités agricoles, personne n'en bénéficie car personne pour les aider. »</p>	<p>- Renforcer le centre de gestion existant.</p> <p>- Instaurer des permanences d'appui administratif délocalisées pour les rendre accessible à tous les agriculteurs du territoire.</p>
--	---	--

	Les constats	Propositions
<p>2- La mise en marché (organisation de la valorisation sur les marchés de Guyane) et présentation de l'offre (marketing, labellisation, étiquettes).</p>	<p>Les marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Distinguer les producteurs des revendeurs sur les marchés. Il faut les séparer des revendeurs. Les revendeurs bénéficient de places meilleures ». - « Des banderoles pour avertir des produits locaux à Cayenne. Ce qui marche ce sont des affiches-prix, avec des contrôles derrière pour s'assurer que tout est respecté ». - « L'association des producteurs de marché de Guyane est créée mais pas de budget pour financer l'animation. » <p>- « Nous avons eu des échanges avec les mairies sur les marchés. Les professionnels ne sont pas forcément associés à ces comités. Les mairies veulent garder la main sur les marchés. »</p> <p>La grande distribution et les grossistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Les gros acheteurs ne jouent pas le jeu. Parfois, nous organisons la production en signant des contrats d'approvisionnement, mais ils ne sont pas respectés, si la grande surface trouve moins cher ailleurs. » - « Nous ne devons pas faire l'erreur de la France en allant vers les grandes surfaces. Privilégions d'autres mode des commercialisation ». - « Délais de paiement sur la vente en gros trop longs ». - « Un modèle intéressant, les coopératives de producteurs qui créent des points de vente ». - « Les agriculteurs créent de manière individuelle des structures de vente. On doit se structurer en coopérative, trouver de l'animation. » - « La loi EGALIM impose plus de contraintes à l'acheteur et plus de garanties pour l'agriculteur. » 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un label Production locale pour les agriculteurs. - Différencier les producteurs des revendeurs sur les marchés (zones dédiées/labels et contrôles/tarifs de location différenciés). - Créer un marché type Rungis pour les professionnels. - Rénover le marché central de Cayenne. - Intégrer les professionnels aux comités de marchés : la Chambre d'agriculture, les syndicats et l'association des producteurs de marché. - Financer un poste d'animateur pour l'association des producteurs de marché. - Créer des marchés de proximité. <p>- Une maison des producteurs et concertation entre les municipalités (association des maires).</p> <p>- Lancer une campagne de communication pour inciter la population à manger local, à éviter les importations illégales.</p>

	<p>L'approvisionnement des IAA :</p> <p>- « une coopérative qui permettrait d'avoir des interlocuteurs pour que les transformateurs verbalisent leurs besoins et trouvent les fruits nécessaires.</p>	<p>- Rendre les OP attractives.</p> <p>- Des coopératives de producteurs pour répondre aux besoins des IAA et restauration collective.</p> <p>- Planification de la production pour répondre aux besoins des marchés en gros.</p>
--	--	--

	Les constats	Propositions
<p>3- Niveau des importations illégales sur les marchés.</p>	<p>Importations illégales :</p> <p>« Diminution du nombre d'agriculteurs-producteurs sur le marché de Cayenne »</p> <p>« Un produit importé ne peut pas coûter moins cher qu'un produit local. »</p> <p>« Quand le pont de Régina sera ouvert, les marchandises vont rentrer légalement et seront moins chères. »</p> <p>« Les entrées des viandes illégales sont plus importantes qu'avant ».</p> <p>« Développer les plants de bananes plantain pour éviter les importations illégales ».</p>	<p>- Augmenter la taxation par le biais des taxes sur les marchés.</p> <p>- Augmenter la fréquence des contrôles.</p> <p>- Demander aux municipalités une maison des producteurs et concertation entre les municipalités.</p> <p>- Lancer une campagne de communication pour inciter la population à manger local, à éviter les importations illégales à cause des risques sanitaires et pour protéger la production locale.</p> <p>- Identifier et pallier les manques sur le territoire (ex. Produire des plants de bananes plantain) pour limiter les importations illégales.</p>

	Les constats	Propositions
<p>4- Taux de couverture : construction.</p>	<p>« Les taux de couverture donnés pour la Guyane sont complètement démesurés et erronés. » « On a des observatoires des marchés : connaissance des flux qui passent dans les circuits organisés ». « Le taux de couverture c'est aussi de la viande transformée, il est très faible. » il faut que les OPA soient attractives et notamment un POSEI plus attractif.</p> <p>Prendre des parts de marché : « Quand on va installer des agriculteurs, on doit décider des parts de marché à prendre pour privilégier les productions ». - Installer des jeunes avec des objectifs de production. - Équiper le territoire car il manque des infrastructures (abattoir de volailles). - « Augmentation des rendements à l'hectare, passe par de l'accompagnement technique pour améliorer les rendements. »</p> <p>Répondre aux marchés de la restauration collective : « Des aides incitatives à l'organisation, incitation à la production collective. Il faut favoriser les regroupements. » « Favoriser l'irrigation , la mécanisation des exploitations ». « Pour récolter le melon prévu et planifié avec les producteurs, il faut de l'accompagnement technique et donner les moyens aux agriculteurs. »</p> <p>Le modèle d'élevage bovin : « C'est le modèle extensif. Les gens ne veulent pas manger des vaches enfermées dans des cages. Il faut apprendre à optimiser le vêlage. Le revenu de l'agriculteur est impacté également lorsqu'il n'a que 50 vaches. Il faut revenir aux fondamentaux : cycle long + cycle court. »</p>	<p>- Créer l'observatoire des marchés globaux, des marchés du bio. - Adapter les aides sur le végétal dans le POSEI.</p> <p>- Travailler le SDREA en lien avec les plans de filière à 10 ans des interprofessions. - En Martinique, un dispositif spécifique : pour 20 € d'achats de produits locaux, 1 € est investi pour l'installation des jeunes.</p> <p>- Renforcer le poids des OP. - Améliorer la technicité des élevages. -</p>

	<p>Financement : « L'enveloppe principale c'est l'accompagnement bancaire. Tout doit être au vert pour l'obtenir ».</p>	
--	--	--

Atelier 6 : Petite agriculture-Synthèse des travaux.

Animateurs : Philippe JACOLOT (SOG-DGTM).

Co-animatrice : Suzy PALAMY/AGRIPLUS.

Nombre de participants : 23

Profils des participants : agriculteurs, DEAAF Saint-Laurent, CTG, Chambre d'agriculture, DGTM Cayenne, CCDS, syndicats agricole (JA), techniciens agricoles, organisations de producteurs (BELNATI, GDA de Mana, APOGU, ADADS, GDA de Saint-Laurent, GDA d'Apatou), MFR de Mana, CFPPA-Antenne de Saint-Laurent.

Périmètres des travaux : Amélioration du taux de couverture, favoriser la consommation locale en fruits et légumes dans la filière végétale. Soutien des modes de production traditionnels de la petite agriculture au service des communes isolées.

Objectifs : Identifier les freins qui limitent le développement des acteurs de la petite agriculture et proposer des actions concrètes pour lever ces freins. Favoriser un environnement qui permette la professionnalisation des acteurs et le développement des projets.

Les thématiques :

- 1- Les freins administratifs : L'accès au foncier : quelles solutions pour accéder au foncier ? L'accès aux aides.
- 2- Qu'est-ce que vous attendez de l'accompagnement technique ?
- 3- Comment valoriser la petite agriculture au niveau du territoire (représentativité) et au niveau des différentes instances ?
- 4- Quels outils pour améliorer vos capacités de production, au niveau individuel et au niveau collectif ?

	Les constats des participants	Propositions des participants.
<p>1- Les freins administratifs : L'accès au foncier : quelles solutions pour accéder au foncier ? L'accès aux aides.</p>	<p>Inadaptation de la DPA. <i>« Sur le terrain, les personnes qui travaillent l'abattis. « Nous on est là depuis 10 ans, on a planté 2 ha. Nous avons des cartes de séjour d'1 an. Si on n'a pas l'accès au foncier, on n'est pas agriculteur. Au niveau de la CAG, on doit recenser qui est là depuis longtemps qui n'a pas d'accès au foncier. Ce sont des bosseurs. On en d'autres qui ont la carte de séjour, mais ne peuvent pas aller plus loin. »</i></p> <p>Intégration des pluriactifs dans la DPA : <i>« On n'a pas parlé de la pluriactivité dans la PA. C'est rédhibitoire pour la DPA, l'agriculteur doit passer 100% de son temps sur son exploitation. C'est une question importante car cela va conditionner les stratégies suivantes. La bonne option, c'est d'intégrer les pluriactifs, selon moi. »</i></p> <p>Rejet de DPA pour contrôle fiscal : <i>« Il y a des dossiers qui ont refusé pour cause de contrôle fiscal de certains demandeurs. Des dossiers sur Maripasoula et Papaïchton. Les demandeurs ne sont pas censés fournir des attestations fiscales, nous ne comprenons pas pourquoi le contrôle fiscal ? »</i></p> <p><i>« Si la personne ne demande pas de modernisation, pas de contrôle sur la fiscalité. Si i y a une modernisation, contrôle de la fiscale. Ce qui explique le blocage des dossiers. Ça ne devrait pas arriver. Il faudrait une mesure de modernisation propre à la DPA pour intégrer complètement toutes les composantes. »</i></p>	<p>1- Création d'un statut spécifique PA (Petit Agriculteur) sur le modèle du statut JA.</p> <p>Donner du sens à la notion de parcours intégré avec un fort accompagnement administratif et technique de l'agriculteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir précisément ce qu'est un PA (surface foncière maximale, niveau de revenus, volume de production). - Réduire les conditions sur les individus pour les renforcer sur le projet avec un accompagnement technique (CAG ou OP). - Diagnostic au départ pour identifier les actions à mener dans le parcours. - Mise en place d'un accompagnement technique et administratif étroit de chaque agriculteur qui rentre dans le parcours. - Adopter une mesure de Modernisation spécifique à la DPA. <p>Avec Guichet unique pour toutes les démarches des PA. (Foncier, aides ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - À terme, un comité type COSDA-CAF spécifique PA avec la Mission Foncier, la DEAAF, la CTG, la Chambre d'agriculture ... pour traiter : <ul style="list-style-type: none"> - les questions d'attributions foncières, - les demandes de subvention.

	<p>Formation inadaptée au profil des publics-cible : <i>« On des gens qui ont travaillé depuis 30 ans, qui ont l'expérience, qui ont 40-50 ans et que ni sont pas allés à l'école, pas possible la formation. Il faut une formation adaptée à ces profils. »</i> <i>« Trouver un module de formation pour permettre aux personnes qui ont de l'expérience en agriculture qui permet de valider cette expérience et être éligible à la DPA. Formation courte »</i></p> <p><i>« On peut se regrouper, former un comité et faire une visite sur l'exploitation et délivrer un document de validation à l'agriculteur. »</i></p> <p><i>« On peut proposer des formations pratiques sur le terrain, directement sur l'exploitation avec 2 ou 3 agriculteurs. »</i> <i>« S'inspirer des CIVAN en France hexagonale ».</i></p> <p>Accès au foncier : <i>« Je suis des petits agriculteurs sur Iracoubo. Elles travaillent depuis 20 ans avec des cartes de séjour de 1 an. Elles sont 3 femmes sur la parcelle. Elles n'ont rien. Pour moi, elles n'ont pas besoin de formation. Elles connaissent la permaculture. Ma proposition : signer des accords avec la mairie, elles méritent d'avoir du terrain, elles nourrissent leur famille, elles vendent à des grands producteurs qui peuvent, eux, toucher, des aides ».</i> <i>« Sur le terrain, les personnes qui travaillent l'abattis. « Nous on est là depuis 10 ans, on a planté 2 ha. Nous avons des cartes de séjour d'1 an. Si on n'a pas l'accès au foncier, on n'est pas agriculteur.</i> <i>Au niveau de la CAG, on doit recenser qui est là depuis longtemps qui n'a pas d'accès au foncier. Ce sont des bosseurs. On en d'autres qui ont la carte de séjour, mais ne peuvent pas aller plus loin. »</i> <i>« Multitude de guichet dans les demandes foncières : France Domaine, Communes, EPFAG et peut-être la SAFER »</i></p>	<p>2- Créer une offre de formation adaptée au profil des publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travailler avec les OF sur le cahier des charges de formation, - créer un comité de professionnels et d'institutionnels en mesure de valider la pratique de terrain. - cibler la VAE. <p>3- Système de carte verte autorisant le travail pour débloquer l'accès au foncier ou obtention carte de séjour de 10 ans à travailler avec la Préfecture (critères).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répertorier les agriculteurs de la commune qui exercent depuis plusieurs années. - Régulariser/Céder du foncier communal (si possible). - Avec le statut de PA, faciliter l'instruction des demandes foncières à la Mission Foncier. - Guichet unique.
--	--	---

	<p>Accompagnement administratif :</p> <p>« Aujourd’hui, un technicien pour 70 agriculteurs ». « La norme de la DEAAF, c’est 20 agriculteurs pour 1 technicien ».</p> <p>Financement :</p> <p>« Pas d’accès au financement » « Pour bénéficier des aides conjoncturelles, il faut faire des déclarations de surface et avoir une comptabilité. »</p> <p>Délais d’instruction des demandes d’aides trop longs :</p> <p>« Sur la question de délais, dès lors que tous les dossiers est complet dans une administration, il faudrait qu’il y ait un cahier des charges maximal, ce cahier des charges imposerait des délais maximums à l’administration. »</p>	<p>4- Doter les OP existantes de moyens humains supplémentaires pour réaliser un accompagnement administratif efficient. Une enveloppe pour plus d’ETP dans les OP de l’ouest et l’est. Fixer des objectifs aux OP en termes de résultats.</p> <p>Créer une permanence mensuelle dans les Maisons France Service pour les démarches administratives avec un pôle multipartenarial (MSA, DEAAF, CAG, DRFIP) dans les communes rurales</p> <p>Créer des bases de données inter-administrations pour les pièces justificatives.</p> <p>5- Système de micro-crédit pour les petits agriculteurs : accord chambre d’agriculture-organisme bancaire pour développer un dispositif propre aux petits agriculteurs.</p> <p>Instaurer une charte ou un cahier des charges pour réduire les délais d’instruction.</p>
--	--	---

	Les constats des participants	Propositions des participants.
<p>2- Qu'est-ce que vous attendez de l'accompagnement technique ?</p>	<p><i>« On n'a pas assez de volume. On veut développer la culture sous abris et on a commencé à prêter des matériels : petit matériel (motoculteurs, motobineuses) : gains énormes en termes de temps de travail. On saute l'étape de formalisation, la coopérative va chercher les fonds pour acheter le matériel. »</i></p> <p><i>« Il faut des parcelles de démonstration et d'expérimentation pour les OPA de l'ouest pour former les agriculteurs. »</i></p> <p><i>« Il y a des études mais pas d'études sur les productions de la petite agriculture dont le manioc. »</i></p> <p><i>« On pourrait demander au CIRAD ou l'INRA pour faire venir des programmes de recherche sur le manioc. »</i></p> <p><i>« Cela fait longtemps que c'est demandé mais pas de suite. »</i></p>	<p>6- Un contrat de mise à disposition de matériels : Enveloppe pour les OP pour acheter du matériel qui sera mis à disposition des PA avec accompagnement technique. Contractualisation avec l'agriculteur sur des engagements précis.</p> <p>7- Des stations d'expérimentation de la chambre d'agriculture. Des parcelles de démonstration et d'expérimentation dans les OP.</p> <p>8- Création d'un centre technique pour les semences avec techniciens pour la formation technique et fourniture du matériel génétique pour travailler.</p> <p>9- Une commande aux instituts techniques/Organismes de recherche : Des recherches appliquées à la Guyane avec des instituts techniques qui assurent les transferts.</p>

	Les constats des participants	Propositions des participants.
3- Comment valoriser la petite agriculture au niveau du territoire (représentativité) et au niveau des différentes instances ?	<p>« On a l'IFIVEG, qui ne parle jamais de la petite agriculture. Pas de représentant. L'interpro doit intégrer la PA. »</p> <p>« Il faut un représentant de la PA dans le réseau ».</p> <p>« Sur la représentativité, créer de nouvelles structures ne me paraît pas nécessaire, mais renforcer le rôle des OPA (moyens financiers, humains et matériels), rajouter des sections à ce qui existe à l'IFIVEG, à la CAG, à la CTG, un collègue PA. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la création de groupes (association ...) par zone de vie. - Un collège d'élus « petite agriculture » à la Chambre d'agriculture. - Représentation à l'interprofession IFIVEG/ Création d'une section Tubercules.

	Les constats des participants	Propositions des participants.
4- Quels outils pour améliorer vos capacités de production, au niveau individuel et au niveau collectif ?	<p>« Problème de matériels pas adapté chez les fournisseurs. »</p> <p>« On n'a pas assez de volume. On veut développer la culture sous abris et on a commencé à prêter des matériels : petit matériel (motoculteurs, motobineuses) : gains énormes en termes de temps de travail. On saute l'étape de formalisation, la coop va chercher les fonds pour acheter le matériel. »</p>	<p>Des outils collectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des outils municipaux (Gragerie par exemple), - Une enveloppe pour équiper les OP qui mettront le matériel à disposition (petit matériel). - Un fourgon équipé d'une balance pour quantifier la production. - créer une liste de matériels spécifiques à normaliser CE et lancer la démarche auprès du fournisseur au Brésil.

Atelier 7 : IAA et agro-transformation-Synthèse des travaux.

Animatrice : Marie BERNAZEUX (DGTM).

Co-animatrice : Suzy PALAMY/AGRIPLUS.

Nombre de participants : 20 participants.

Profils des participants : agriculteurs, DEAAF Saint-Laurent, CTG, Chambre d'agriculture, DGTM Cayenne, CCDS, syndicats agricole (JA), techniciens agricoles, organisations de producteurs (BELNATI, GDA de Mana, APOGU, ADADS, GDA de Saint-Laurent, GDA d'Apatou), MFR de Mana, CFPPA-Antenne de Saint-Laurent, IAA (Délices de Guyane, SOLAM), mairesse d'Iracoubo.

Périmètres des travaux :

- Création de valeur ajoutée par l'agro-transformation.
- Participation à la structuration des filières par l'ouverture de nouveaux débouchés.
- Labels qualités (logo RUP, BIO, ..).
- Exploration d'autres axes de développement : minoterie, etc.

Objectifs : Identifier les freins et leviers d'action en matière d'agro-transformation. Déterminer des actions à court terme susceptibles d'avoir un effet rapide sur les activités d'agro-transformation.

Les thématiques :

- 1- Comment sécuriser le développement des IAA ?
- 2- Comment accompagner le déploiement de la « petite » agro-transformation ?
- 3- Les marchés visés et les prix.
- 4- La mutualisation des moyens pour amortir les coûts.

	Les constats des participants.	Propositions des participants.
<p>1- Comment sécuriser le développement des IAA ?</p>	<p>Sécuriser l’approvisionnement :</p> <p>« Gros problème d’approvisionnement sauf à part de rares moments. Il faudrait travailler sur des plans de rendement, des cahiers de production. »</p> <p>- Des aides à la transformation, on donne un complément de revenus à l’agriculteur pour compenser le prix d’achat de l’IAA. On peut donner cette aide soit à l’agriculteur soit à l’IAA. Il faut que les délais soient raisonnables.</p> <p>- « Il y a une question de simplification du POSEI. Très complexe à monter, il y a une personne chargée de ça à la DEAAF. Sur le végétal en particulier, on peut proposer des simplifications. »</p> <p>Apporter un appui technique :</p> <p>« On a une personne qui s’occupe de la technique car il n’y pas d’appui technique en Guyane. En Martinique, il y le PARME. Ce serait bien qu’on ait la même chose en Guyane, ils peuvent tout porter, de la recette à la réglementation, etc. Il faut envoyer Ils peuvent porter le projet de A à Z. C’est un outil porté par la CTM. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser tous les petits producteurs par bassin. - Les intégrer à une coopérative pour regrouper les productions de tous les petits producteurs et fournir l’IAA. - Une contractualisation avec la coopérative pour chaque PA pour percevoir les aides du POSEI via la coopérative. - Une aide à la transformation versée au producteur ou à l’IAA pour compenser le prix de vente/achat. - Financer les OP pour qu’elles embauchent des techniciens ou passer par le GERHOPA. - Mise en réseau IAA-OP : recenser les besoins des IAA via un outil numérique dédié. - Planifier la production avec les PA (techniciens des OP). - Réviser le POSEI pour l’adapter aux besoins de la Guyane (Aide au transport). - Appui technique pour les IAA : S’inspirer du PARME en Martinique pour créer un outil adapté à la Guyane.

	Les constats	Propositions
<p>2- Comment accompagner le déploiement de la « petite » agro-transformation ?</p>	<p>« Il faut optimiser l'utilisation des outils avant d'en créer de nouveaux. Il y a des liens à faire entre les agro-transformateurs qui ont des outils de 200-300 000 €. »</p> <p>« Les PA, ils travaillent mais ont besoin de main d'œuvre. Est-ce qu'on peut adapter la rémunération des travailleurs agricoles aux exploitations des PA ? Dans le cadre d'un dispositif adapté. »</p> <p>« Possibilité de mettre en place un GEIQ (groupement d'employeur agricole) pour l'agriculteur. C'est intéressant. »</p> <p>« Transformation de produits animaux. Il n'y a pas d'outil d'abattage de volailles. Il faudrait un outil commun. »</p> <p>« Il faudrait un outil dans l'ouest. Il peut être porté par une collectivité. »</p> <p>Main d'œuvre : Possibilité de percevoir son RSA et de le combiner avec un revenu agricole payé par un PA. Cela permettrait de favoriser l'insertion et que les PA trouvent de la main d'œuvre.</p> <p>« Pas de formation sur les étiquettes à Apatou. Les personnes ont besoin d'être formées ». »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser le PAOG au maximum de ses possibilités. - Mise en réseau pour gérer la surproduction. - Un outil numérique commun pour que l'information circule entre les acteurs de terrain. - carte verte pour les ouvriers « irréguliers » - emploi aidé pour les ouvriers agricoles. - Financer un ETP dans un groupement d'employeurs pour embaucher des ouvriers agricoles mutualisés. - Abattoir de volailles pour l'ouest. - Emploi aidé pour les employeurs PA. - Actions de formation thématique, courte et ciblée à mettre en place dans une OP ou chez un producteur.

	Les constats	Propositions
3- Les marchés visés et les prix.	<p>« Sur les marchés visés, on est beaucoup sur le marché local. Un marché qui peut prendre du volume, c'est le marché de la restauration collective. »</p> <p>« Nous faisons des formations pour les aider mais nous ne sommes pas financés pour les accompagner sur la commercialisation »</p> <p>« Pour nous, OP, le suivi commercial est plus difficile à financer. »</p> <p>« Il faudrait planifier sur une longue période (plusieurs années) le besoin de produits pour la restauration collective ».</p> <p>« Le PAOG les accompagne sur la partie technique et les oriente vers la chambre des métiers pour la partie administrative. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Doter le PAOG d'un ETP chargé de la commercialisation des PA. - Structurer la production pour répondre aux marchés de la restauration collective. - Financer des postes de commerciaux dans les OP.

	Les constats	Propositions
<p>4- La mutualisation des moyens pour amortir les coûts.</p>	<p>« Pour les ateliers de production, il faut identifier les outils nécessaires et ne pas tout acheter. »</p> <p>« Sur les outils communs, il faudrait que ces outils soient soutenus par la collectivité, la CTG car ces personnes seront en mesure de produire pour le territoire. »</p> <p>« Il faut recenser les outils, puis organiser la mise en réseau et la collecte des produits à transformer ».</p> <p>« Sur Apatou, pas de formation sur les étiquettes. Personne d'autre que le PAOG. Beaucoup se fournissent en verre au niveau du Suriname. Il faut trouver des fournisseurs. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des réseaux de producteurs avec - Pôle d'outils communs par bassin de vie. - Un guyanais veut créer une application qui met en lien les vendeurs et les acheteurs. - Centrale d'achats des consommables (étiquettes, bocaux en verre) pour les petits agro-transformateurs.

Atelier 8 : Prévention et Mal-être.

Animatrice : Ana LASHERASOSTA/Anny TANASI.

Co-animatrice : Suzy PALAMY/AGRIPLUS.

Nombre de participants : 14.

Profils des participants : Agriculteurs, CGSS, CAF, ARS, DGTM, CFPPA de Matiti.

Périmètres des travaux :

Cellule Agridif, valorisation de la profession agricole en lien avec les lycées, les sentinelles généralisées sur le territoire avec une formation sur l'accompagnement social. Bilan social et sanitaire de la MSA, travail clandestin, service de remplacement.

Objectifs : À partir des thématiques, proposer des actions pour chaque problématique.

Les thématiques :

- Protection sociale
- Reconnaissance sociale
- Santé
- Sécurité
- Mal-être agricole.

L'atelier a été impacté par la journée de grève du 23 mars. Beaucoup d'inscrits ne se sont pas présentés.

Le déroulement de l'atelier :

Les participants ont travaillé sur chaque thématique en proposant des enjeux, points positifs et points négatifs pour chacune d'entre elles. Puis, en sous-groupe, les points thématiques ont été repris et les participants ont imaginé des solutions pour remédier/limiter les points négatifs. Les travaux sont présentés sous forme de tableau avec d'un côté les points négatifs relevés par les participants et en face, les propositions des participants.

	Les points négatifs formulés par les participants.	Propositions des participants.
1-Protection sociale	<p>Manque de transparence, connaissance, communication :</p> <p>Aboutissement des projets :</p> <p>Zones blanches :</p> <p>Délais de traitement :</p> <p>Inadéquation entre besoins et droits :</p>	<p>Former les partenaires et les sentinelles, donner des repères aux agriculteurs (calendrier des CAF, des COSDA ...), travail en partenariat, plus de permanences d'information dans les administrations, réunion de sensibilisation sur les droits des agriculteurs, communication « qui fait quoi » dans le monde agricole, supports d'information simplifiée et en plusieurs langues, rdv droits multi-organismes.</p> <p>Mise en place d'une cellule de diffusion et de suivi des actions, des bilans. Assurer un meilleur suivi des délais de traitement.</p> <p>Travailler avec les opérateurs pour couvrir les zones, identifier les zones blanches où des exploitations sont situées (faire une cartographie des zones blanches agricoles),</p> <p>Assurer un meilleur suivi des délais de traitement. Plus de personnels. Faire monter en compétences les personnels.</p> <p>Aide au remplacement. Développer les groupements d'employeurs. Projets concernant un agriculteur, doit se faire en concertation avec tous les services.</p>

	<p>Complexité des démarches administratives :</p> <p>La problématique de la réglementation :</p>	<p>Un référent pour accompagner sur les lieux-clés (Cacao, Javouhey, Régina ...) à des dates-clés, formulaires plus simples et plus clairs, un ChatBot adapté aux exploitants agricoles, une formation des accompagnants, simplification.</p> <p>Que la mise en valeur soit prise en compte dans le calcul de la pondération (pour être agriculteur), appui et expertise (des RH compétentes/expertes et capable de former les partenaires).</p>
--	---	---

	Les points négatifs formulés par les participants.	Propositions des participants.
2- Reconnaissance sociale	<p>Manque d'attention des collectivités/acteurs monde agricole :</p> <p>Méconnaissance des métiers :</p> <p>Importations, normes sanitaires :</p> <p>Soutien et respect du monde agricole :</p>	<p>identifier les ressources. Élaboration d'un projet de développement de filières agricoles d'intérêt et d'une stratégie pour aboutir à l'autonomie alimentaire.</p> <p>- Journées portes ouvertes, de sensibilisation sur les filières et l'élevage, s'appuyer sur les exploitants pour valoriser les métiers, associer les agriculteurs à l'enseignement agricole, rétribuer les agriculteurs qui viennent faire des actions dans les écoles, des émissions tv sur l'agriculture, diffuser des recettes locales, mettre en place un cycle d'éducation attractif. Favoriser une meilleure connaissance des produits locaux. Campagne de communication pour valoriser le monde agricole. Soutenir les filières éducatives agricoles. Attribution de bourses éducatives. Adapter la formation des formateurs agricoles.</p> <p>- Taxer les importations, renforcer les contrôles douaniers, simplifier les normes sanitaires et els adapter au territoire, coordonner les structures administratives hygiènes et fraudes, créer des marchés et des foires pour les agriculteurs, des vidéos courtes sur la réglementation, manque d'accompagnement (créer des cellules adaptées),</p> <p>- Soutien et respect du MA : plus de foires et de marchés, créer des vidéos courtes de valorisation du métier, des marchés itinérants coordonnés par les syndicats et les mairies.</p>

	S'assurer un meilleur coût de revient du marché agricole :	- Meilleure rétribution des coûts directement aux agriculteurs quand ils sont achetés par des grossistes. Journée dédiée à la valorisation agricole. Meilleure rétribution des coûts de production dans le prix de vente du produit.
--	---	---

	Les points négatifs formulés par les participants..	Propositions des participants.
3- Santé/sécurité	<p>Manque de prévention :</p> <p>Souffrance psychologique :</p> <p>Accessibilité des EPI (Équipements de protection individuelle) :</p> <p>Isolement :</p>	<p>- Reconduire régulièrement un numéro vert, se rendre sur place (sur les exploitations), actions de sensibilisations dans les établissements d'enseignement agricole, service Santé au travail à créer/Se rendre sur les exploitations.</p> <p>- Ligne d'écoute psy 7/7 et 24/24 (hotline), dispositif « Mon Psy » à mettre en place, sans condition d'âge. Questionnaires Santé/mal-être lors de l'opération « Novembre vert » + reconduire l'opération régulièrement. Intégrer le monde agricole au sein du PTSM (projet territoire de Santé Mentale). Communiquer les numéros pour bénéficier des aides psychologiques.</p> <p>- Dispositif d'aide à l'achat des EPI, communication sur les aides de la MSA, mise en place d'un interlocuteur unique toute la semaine.</p> <p>- Carbet collectifs sur zones agricoles, accueil à la ferme, revoir les aménagements des zones agricoles, cafés CAF rencontres hommes-femmes, Erasmus (l'agriculteur reçoit des stagiaires et se sent moins seul), faire un festival. Équipe mobile de médecine générale dédiée aux agriculteurs. Revoir l'aménagement des zones agricoles. Accueil à la ferme.</p>

	<p>Manque de soignants et de spécialistes :</p> <p>Manque d'aides pour l'EVASAN :</p> <p>Réunionites :</p> <p>Manque de service de remplacement :</p>	<p>- Attractivité de la Guyane avec promotion du territoire, mise en place d'une cellule d'attractivité des soignants.</p> <p>- Information sur les aides de l'action sociale la CGSS, sur les modalités de prise en charge, intégrer une aide de service de remplacement en cas d'EVASAN, mise en place d'une assistance à la coordination des parcours de santé entre Guyane et France hexagonale. Informations sur les modalités de prise en charge de l'EVASAN. Simplification de la procédure.</p> <p>- Réunions sur les exploitations, des horaires adaptés, réunion à distance avec enregistrement et rediffusion.</p> <p>Bourse d'échanges des métiers pour de l'acquisition de compétences, création des groupements d'employeurs.</p>
--	--	--

	<p>Valorisation des métiers :</p>	<p>plateforme logistique propre au collectif d'agriculteur, cette plateforme pourra être le berceau d'autres projets.</p> <p>Améliorer le centre de gestion existant.</p> <p>Le montage de dossier doit être à la charge d'un centre de gestion et le financement est fait directement par le FEADER. Cela validerait l'encadrement technique et cela fait un financement pour la chambre d'agriculture.</p> <p>Campagne de communication auprès du grand public + valorisation des métiers avec campagne tv et spots radio. Proposer des formations adaptées pour des prestataires certifiés. Communication professionnelle. Des formations adaptées aux métiers. Proposer des repas avec les produits locaux dans la restauration scolaire.</p>
--	--	---



Agripulus